CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18ÈME ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

étaient présents :

Mme Akkari	M. Brossat	M. Havet	Mme Michel
M. Arnaud	Mme Casier	M. Honoré	Mme Premel
Mme Balage El Mariky	M. Cayet	Mme Ikuesan	Mme Proust
Mme Barigant	M. Daviaud	Mme Khallouk	Mme Rolland
Mme Bénard	M. Dupont	M. Lejoindre	Mme Siry-Houari
M. Bournazel	M. Ehlers	M. Lellouche	M. Sissoko
Mme Boux	M. Gonzalez	M. Ménede	Mme Trajan
M. Briant	M. Granier	M. Meunier	M. Yaffa

Absents ayant donné pouvoir

Mme Giudicelli	à	M. Granier
M. Girard	à	Mme Gomes
M. NGOMOU	à	M. Havet
Mme Pulido	à	Mme Boux
Mme Markovic	à	M. Cayet
M. Dupont	à	Mme Bénard
Emile Meunier	à	Mams Yafa
M. Bournazel	à	M. Honoré
Mme Bénard	à	M. Dupont
M. Badina Serpette	à	M. Meunier

Absents

M. Sissoko	arrivée 20:23 sur SG96
Mme Gabelotaud	
Mme Gomes	arrivée 20:34 sur DVD 120
M. Galvani	
Mme Mehal	

Éric LEJOINDRE : Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre réunion du Conseil d'arrondissement. On va commencer par la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose qu'il s'agisse de Carine ROLLAND puisque c'est elle qui répond au dernier vœu de notre séance.

Pas de difficultés ?

Je vous informe que le groupe Paris en Commun a retiré le vœu 18.2023.48 qui ne sera pas donc discuté et voté.

18202315MA – Approbation du compte-rendu de la séance du 25.09.2023 et du 6.11.2023

Éric LEJOINDRE : Le premier élément à l'ordre du jour concerne l'approbation des comptes rendus des séances du 25 septembre et 6 novembre. M. EHLERS avait fait remonter un certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte.

Est-ce que ça va à tout le monde ?

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023 DDCT 124 – Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

Rudolph GRANIER : Une position de vote, à l'échelle du Conseil d'arrondissement, qui doit refléter celle que notre groupe aura au Conseil de Paris puisque nous avons beaucoup de doutes sur le côté exorbitant donné aux associations pour occuper des lieux publics. Des amendements seront proposés en Conseil de Paris, on ne peut pas amender en Conseil d'arrondissement et, par voie de conséquence, nous votons contre la délibération.

Sarah PROUST : Sur cette délibération, il faut quand même distinguer deux choses. À la fois, la question du principe qui est de pouvoir autoriser un certain nombre d'organisations, d'associations, dont on sait qu'elles manquent souvent de lieux pour se rassembler et organiser des événements, etc., de pouvoir le faire dans des lieux publics dans lesquels on peut les accueillir de façon intéressante pour elles et pour utiliser ces lieux puisque la question de l'usage et du multi-usage est quand même intéressante.

Ce que pose deuxièmement cette délibération, c'est le fait que l'ensemble des arrondissements aura la possibilité et a la possibilité d'organiser en fonction de ce qu'elles pensent juste souhaitable des équipements les plus adaptés à ça, en fonction des réalités, du nombre de gardiens, des horaires, etc., la possibilité d'adapter ce cadre-là, c'est ce que nous ferons dans le 18e arrondissement.

On verra pendant le débat les éléments qui peuvent améliorer cette délibération, mais par principe, le fait de considérer que les lieux publics puissent aussi être ouverts aux associations, puissent être ouverts à la société dans son ensemble et notamment, on parle des écoles puisqu'il y a beaucoup d'arrondissements qui ont commencé à le faire, est une très bonne décision que nous saluons grandement. Maintenant, ce qu'il faut, c'est passer à l'étape de la réalisation et chaque arrondissement aura la possibilité de l'adapter en fonction de ses réalités. C'est ce que nous ferons dans les semaines et les mois qui viennent.

VIE ASSOCIATIVE

18202316MA – Inscription des associations à la MVAC

Éric LEJOINDRE : La délibération portant Inscription des associations à la MVAC, n'a pas fait l'objet d'inscription.

AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 50 – Subvention (12 650 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e)
2023 DAC 156 – Subvention (6 000 €) à l'association Le Petit Ney (18e) et signature d'une convention
2023 DAC 299 – Subventions (4 000 €) à cinq associations historiques dont deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022
2023 DAC 514 – Subvention de fonctionnement (10 000 €) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e)

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DAC 50, 156, 299, et 514 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

2023 DAE 263 – Subvention (6 800 €) à l'association des commerçants du Haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e)
2023 DAE 264 – Subvention (10 900 €) à l'association des commerçants du Quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e)
2023 DAE 265 – Subvention (6 700 €) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e)
2023 DAE 266 – Subvention (4 200 €) à l'association Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (18e)
2023 DAE 267 – Subvention (5 300 €) à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e, 18e)

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DAE 263, 264, 265, 266, 267, portant subventions aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année n'ont pas fait l'objet d'inscription.

J'imagine pouvoir remercier en votre nom à toutes et tous, les présidents et trésoriers de ces associations qui ont fait un gros travail pour permettre aux illuminations de se tenir. De saluer aussi la Ville et notamment, les équipes de la Politique de la Ville qui ont permis que nous puissions continuer à illuminer aussi un certain nombre de quartiers dans lesquels les associations de commerçants ne sont pas aussi présentes.

RESTAURATION SCOLAIRE

2023 DASCO 133 – Caisse des écoles (18e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Léa BALAGE EL MARIKY : Je profite de ces trois minutes de temps de parole que je vais partager avec Gérald BRIANT pour vous parler de cette subvention soumise à votre vote ce soir. Une subvention à la Caisse des écoles qui va nous permettre de continuer en 2024 la

restauration scolaire pour les enfants du 18e arrondissement, et c'est bien normal. Mais c'est surtout de pouvoir le faire dans des conditions particulières puisqu'à partir du 1er janvier, nous municipalisons ce service de restauration scolaire. C'est un engagement que nous avions pris en 2019 déjà, pour les écologistes en campagne en 2020, pour la majorité municipale et Gérald et moi, nous pilotons cela au nom de l'exécutif avec le Maire bien entendu, au sein du comité de gestion de la Caisse des écoles dont le Maire du 18e est président. Nous travaillons sans relâche avec toute l'équipe de la Caisse des écoles depuis de nombreux mois pour arriver à ce résultat.

Ce résultat, c'est donc une subvention de soutien de la Ville de Paris à la Caisse des écoles, qui va nous permettre non seulement de faire face à une inflation que vous connaissez sur les matières brutes et produits alimentaires, mais aussi tout ce qui est en rapport avec les frais de livraisons qui sont extrêmement importants. Donc, dans un service municipalisé, de pouvoir continuer à fournir la même qualité de service, avec un amortisseur social important, c'était aussi pour nous une exigence. Donc, les tarifs n'augmenteront pas pour les enfants et pour les familles du 18e, alors que nous basculons dans une nouvelle organisation du service public. Gérald complétera sûrement sur ce point.

À partir du 1er janvier 2024, non seulement c'est un service municipalisé, mais c'est aussi un service qui produit en liaison chaude plus de 750 repas par jour avec les deux collèges Daniel Meyer et Aimé Césaire qui sont mobilisés et des repas livrés qui vont être servis aux enfants du 18e en attendant d'avoir la transition complète. Je pense que nous pourrons vous faire un point d'information très détaillé au Conseil d'arrondissement de fin janvier pour revenir sur l'ensemble des choix de municipalisation qui ont été faits, mais on voulait déjà ne pas terminer l'année sans vous en parler rapidement.

Éric LEJOINDRE : C'est un sujet important.

Gérald BRIANT : Oui, on aura l'occasion d'y revenir en janvier. Ce qui va être intéressant, vous savez que la restauration scolaire aujourd'hui, c'est entre 11 000 et 12 000 repas faits par jour qui sont servis. On est aujourd'hui à, à peu près, près de 800. Et on va commencer à monter dans les deux ans, de plus en plus. L'idée, c'est qu'en septembre 2024, on livre avec les deux collèges et les quatre écoles près du collège Césaire. On est à six établissements. En septembre 2024, on sera à quatre établissements de plus. Ensuite, on aura la livraison de l'école Jean-Baptiste Clément, dont un des étages va servir de cuisine d'exportation et qui livrera le sud. Donc, ça va être le second étage de la fusée, où il y aura à peu près autour de 1 000 repas.

Ensuite, on va avoir la cuisine centrale Riquet qui va être équipée pour pouvoir enfin faire des repas chauds et en finir avec les liaisons froides. Là, on va passer à 3 000 repas. Cela fait que, pour vous donner un ordre d'idées, à la fin de cette mandature, on sera à la moitié en termes de volume. Les projections nous disent qu'en 2028-2029, on devra en avoir fini avec l'achat de repas. Donc, on va acheter des repas pour les établissements qui ne sont pas encore fournis. Je ne peux pas vous dire encore parce qu'officiellement, c'est notifié demain, même si j'ai l'information, mais je ne le dirais pas.

Ce qui est quand même intéressant à savoir, c'est qu'il y aura une cinquième composante qui va être prise dans les devis de marché qu'on a faits. Ce qui veut dire aujourd'hui, une composante de plus dans les repas livrés. Cela nous permettra notamment d'améliorer la qualité, notamment sur les repas végétariens où avoir une composante en plus, c'est vraiment un bienfait pour tout le monde.

L'important, c'était de faire en sorte que les classes populaires soient favorisées avec cette réforme. Donc, on ne lâche pas sur la question des tarifs, il y a un vrai investissement important de l'État. En début de mandature, on était à 24 millions ; ça va vraiment, je pense, exploser en termes de coûts. La Caisse des écoles du 18e va être aussi un grand employeur de l'Arrondissement parce qu'aujourd'hui, nous sommes une trentaine, et au 1er janvier, nous serons près de 300, avec les cantinières, les cuisiniers, etc. Donc, nous devenons une vraie entreprise qui va du coup être obligée de déménager ; nous ne sommes pas encore SDF, mais nous allons bouger. Donc, nous déménageons pour ceux que ça intéresse à Pierre Boudin en fin janvier.

M. le Maire y tenait particulièrement et il avait raison de faire en sorte qu'il y ait la possibilité d'avoir un accueil physique pour payer les repas pour les enfants en Mairie du 18e. On aura aussi nos locaux qui seront mobilisés, et tout le staff sera, autour de l'école.

Je remercie vraiment l'équipe de la Caisse des écoles. Je suis passé tout à l'heure, ils sont en train de travailler et vont travailler jusqu'à tard ce soir, parce qu'ils sont en train de faire passer à concerto l'appli. Vous allez pouvoir directement être sur l'appli de la Caisse d'école. Ils sont en train d'essayer de nettoyer les fichiers, il y a un boulot de dingue, ils sont encore en train de travailler en même temps que nous officions autour de la destinée de la Caisse des écoles.

Éric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix cette délibération qui nous permet d'obtenir la subvention dont on a besoin pour continuer cette évolution, et pour faire en sorte, vous l'avez dit l'un et l'autre, que l'engagement pris par la Maire de Paris soit tenu, c'est-à-dire que les tarifs de la cantine ne changent pas pour les parents. On paye, bien sûr, les mêmes tarifs dans tous les arrondissements de Paris. C'est un enjeu essentiel 0,13 € le repas chaud, pour beaucoup de familles, c'est important.

Puis, Léa BALAGE EL MARIKY et Gérald BRIANT l'ont dit, mais je le redis, un grand merci à l'ensemble de l'équipe de la Caisse des écoles parce qu'on savait que ça allait être très, très compliqué. On l'avait dit les uns et les autres, c'est le cas. Et on sait qu'on va arriver au 1er janvier à un moment qui va être très réussi, mais qui doit être quand même compliqué par rapport à ce que nous avions l'habitude de faire. Donc, je voulais leur redire qu'ils ont toute ma confiance. Il y aura peut-être, ça pourra arriver, des difficultés les premières semaines quand on change aussi massivement un système. Ça peut créer des problèmes au début, mais j'ai toute confiance dans leur capacité à les régler de la meilleure manière qui soit.

2023 DFPE 162 – Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

2023 DFPE 165 – Appel à projet : Accompagner les parents d'adolescents

Éric LEJOINDRE : Les DFPE 162, 165, n'ont pas fait l'objet d'inscription.

2023 DFPE 166 – Subventions (30 000 €) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

Sarah PROUST : Une intervention courte au sujet de cette délibération. On le voit depuis quelques années, la société commence à se réveiller sur les violences faites à l'égard des enfants. D'ailleurs, depuis 2019, nous qui sommes élus, nous savons que nous prononçons

un nouvel alinéa dans l'article 371-1 au moment des mariages puisque l'on précise que l'éducation et l'autorité parentale s'exercent sans violence physique ou psychologique, ce qui a été une grande nouveauté ces dernières années d'intégrer cette question-là au cœur de l'engagement de l'autorité parentale.

On voit un certain nombre de campagnes gouvernementales sur la question de la violence faite aux enfants et on a aujourd'hui, une délibération avec, notamment une association importante qui s'appelle « Stop VEO, enfance sans violences » qui fait son apparition dans un certain nombre de mouvements et d'initiatives de la Ville de Paris. On sait que c'est vraiment aussi à l'échelle microlocale dans l'ensemble des organisations dans lesquelles on peut agir, qu'il faut agir sur ces sujets-là. Donc, je souhaitais à la fois relever le travail de cette association et demander à Victoria BARIGANT quelques détails sur cette organisation et sur les dispositifs mis en place dans les mois et les années à venir.

Victoria BARIGANT : Effectivement, les violences faites aux enfants sont un point essentiel de notre politique. Aujourd'hui, on s'est enfin réveillé sur la question. Le 20 novembre, nous avons célébré le 20e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, qui a permis de faire reconnaître au niveau international que l'enfant n'était pas seulement un objet de droit, mais un sujet de droit.

Aujourd'hui, en France, un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents. Dans 75 % des cas, il s'agit d'une punition qui a mal tourné. Donc, l'enjeu des violences éducatives ordinaires et de la prévention et de la formation à ce niveau-là est essentiel puisque la ligne de flottaison sur ce qui est accepté vis-à-vis des enfants doit bouger et être absolument rabaissée. Les chiffres sont quand même alarmants. Au sein du 18e arrondissement, il nous a semblé essentiel, notamment avec Sarah PROUST que je tiens à saluer et sous l'égide de Dominique ORSINI au niveau parisien, de travailler et de développer cet enjeu de formation et de prévention.

On l'a particulièrement développé au niveau de la petite enfance puisqu'on a réussi à organiser quatre conférences dans des crèches, des établissements tant municipaux qu'associatifs ainsi que des ateliers parents-enfants intitulés « Être parents par tous les temps » puisque le moment de la parentalité, que ce soit le premier, deuxième, troisième ou plus encore d'enfants, c'est surtout des années charnières, où des fois, il est compliqué d'embrasser cette parentalité et de faire face aux difficultés et aux réactions d'un enfant dont on ne comprend pas forcément les ressorts.

Aujourd'hui, on a réussi à faire des conférences et à toucher plus d'environ 150 parents et professionnels de l'enfance. Nous allons continuer dans cette voie au niveau, en tout cas, du 18e arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Merci pour ces précisions et surtout pour cette action très importante pour lutter contre les violences éducatives ordinaires dont on connaît les conséquences sur les adultes aussi.

2023 DFPE 184 – Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance
2023 DLH 449 – Association L'Araignée Gentille - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour des locaux situés 6 square Ornano (18e) - Attribution d'une aide en nature

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DFPE 184 et la DLH 449, qui concernent l'association l'Araignée Gentille, n'ont pas fait l'objet d'inscription.

LOGEMENT URBANISME

2023 DLH 177 – Réalisation, 30-36, rue Jean Cottin / 28-34, rue Tristan Tzara (18e) d'un programme de rénovation de 87 logements sociaux par la RIVP - Subvention (833 055 €)

Christian HONORÉ : J'ai choisi cette délibération pour parler en général du logement social et je voudrais revenir sur le point que j'avais relevé au dernier conseil d'arrondissement sur le manque de chauffage à Charles Hermite. J'avais ensuite téléphoné à M. GONZALEZ, il y a eu une amélioration, mais ça s'est encore dégradé et il y a des habitants qui préfèrent aller loger chez des voisins plutôt que de coucher chez eux, puisqu'il y fait trop froid ; ce matin, il y avait encore 16°.

Donc, là, il y a un vrai problème et pardonnez-moi de vous le dire, mais il va falloir rappeler à l'ordre peut-être Paris Habitat parce qu'il est inacceptable que des personnes restent un mois, depuis le dernier Conseil d'arrondissement, sans chauffage ou en tout cas, un chauffage totalement insuffisant. Bien entendu, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, on est intervenu par courrier. Pour l'instant, ça reste en l'état puisque j'ai encore reçu un SMS il y a une heure pour me dire que le chauffage ne marche pas. Des habitants disent, je les comprends et les soutiens, qu'ils veulent un moratoire sur le coût du chauffage parce que ça fait plus d'un mois qu'ils n'ont pas de chauffage.

J'en profite parce que nous avons reçu avec Pierre-Yves, un mail d'une personne, rue Letort, c'est la fille qui nous interpelle pour sa mère de 82 ans. On l'a signalé depuis fort longtemps encore une fois avec Pierre-Yves, une gouttière fuit, tout le monde connaît le problème, l'eau pénètre à l'intérieur du logement et avec le froid qu'il fait, la fille s'inquiète pour la santé de sa mère. Alors, je suis désolé d'intervenir pour des cas particuliers, mais d'abord, ils le méritent, et ensuite, peut-être, c'est pour attirer l'attention sur le fait que Paris Habitat, parfois ça manque de réactivité.

Éric LEJOINDRE : Effectivement, une intervention qui n'a pas grand-chose à voir avec la délibération, mais je suis sûr que Mario GONZALEZ pourra quand même nous donner des éléments de réponse utiles.

Mario GONZALEZ : Merci, M. HONORÉ pour cette nouvelle alerte toujours sur la même adresse puisqu'effectivement, suite à votre première alerte, j'ai tout de suite interpellé Paris Habitat et d'ailleurs, je suis un peu d'accord avec vous au départ, ils se sont excusés par la suite, et me disant qu'il n'y avait pas de difficulté, pour ensuite me réécrire un mail pour me dire : « en effet, il y a des difficultés de chauffage, nous les avons constatées ».

J'en étais resté à ce que des mesures allaient être prises. Effectivement, je n'ai pas l'impression que ces mesures ont été prises ; en tout cas, si elles avaient été prises, ils auraient constaté qu'effectivement, les réparations n'ont pas été suffisantes. Ça tombe bien, je vais

demain au siège de Paris Habitat pour une autre réunion ; je rencontrerai la directrice territoriale et je ne manquerai pas de l'alerter. En revanche, pouvez-vous m'indiquer puisque vous m'avez dit la rue Letort, mais il me faudra le numéro ? 21 de la rue Letort, très bien, je note et j'alerterai demain en personne sur ces difficultés.

2023 DLH 166 – Réalisation, 1, 3, 5 rue Piémontesi (18e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP - Subvention (86 025 €)
2023 DLH 179 – Réalisation, 10 rue Tristan Tzara (18e) d'un programme de rénovation de 138 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2 179 701 €)

Éric LEJOINDRE : Les DLH 166 et 179 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 187 – Réalisation, 64, rue Letort (18e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1 465 245 €)

Éric EHLERS : Il s'agit d'une préemption dans un immeuble qui est décrit comme étant dégradé, comme ayant subi un manque d'entretien et qui ne comporte pas d'ascenseur. C'est un dossier que nous avons déjà examiné avec la DLH 153 lors de la précédente séance. DLH qui indiquait un achat pour plus de 4,9 millions d'euros. Avec cette délibération, nous avons des éléments plus précis sur le projet. À savoir, le montant, a priori exact, des travaux, ainsi que les surfaces.

Ceci nous permet de reconstituer le coût que va représenter cette opération. En effet, dans un type d'opération comme celui-là, où les habitants, les personnes, les locataires donc, ont subi une situation dégradée, ils se trouvent dans un immeuble qui pourrait à terme conduire à un péril, il n'est pas forcément illégitime que la Ville s'empare du dossier et préempte. Toutefois, il faut voir à quel prix elle va préempter. Dans le cas présent, le coût auquel nous aboutissons est à plus de 11 000 € du mètre carré. Donc, c'est considérable. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que la Ville a surpayé cette préemption. En effet, l'immeuble a été acheté en étant occupé, la bâtisse en question est décrite comme étant fort modeste, avec des travaux, et sans confort puisqu'il n'y a pas d'ascenseur. Parvenir à ce prix-là est quand même très, très cher et donc, se pose la question de l'utilisation des deniers publics même si sur l'opportunité, la question se pose moins que dans d'autres cas de préemption.

Avant de vous poser des questions, j'ajoute également qu'il est prévu dans le projet qu'il y ait à nouveau du chauffage au gaz. Donc, nous sommes dans un projet qui fait fi du contexte et des perspectives sur ce type d'énergie qui est amenée à être fortement réduite, voire à disparaître. Donc, ce n'est pas très durable.

Aussi, M. le Maire, pourriez-vous nous indiquer si vous avez d'autres éléments de contexte ? Est-ce que cet immeuble était sous l'emprise d'un marchand de sommeil ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention avant d'en arriver à une situation aussi dégradée, sachant que la Ville dispose de moyens pour traiter les immeubles en situation de dégradation ? Enfin, est-il prévu pour un coût aussi élevé, d'installer un ascenseur ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses sachant qu'a priori, nous voterons contre.

Mario GONZALEZ : Bien. Vous avez toujours une vision comptable des choses, nous, nous avons une vision humaine des choses. Ce que nous souhaitons, c'est d'abord et avant tout, et ce indépendamment du coût, faire en sorte que les familles qui habitent dans cet immeuble fortement dégradé puissent y vivre dignement. Si ça coûte 11 000 au mètre carré, ça coûtera

11 000 au mètre carré. Voilà, c'est le prix du bien-être et de la dignité de ces personnes. Donc, c'est votre vision comptable des choses qui vous amènent à voter contre. Nous, nous avons une autre conception de comment réhabiliter, comment faire en sorte que des Parisiennes et Parisiens puissent conserver leur logement et y vivre dignement et avec les normes de confort qui s'appliquent.

Sur le gaz. Je vois que vous n'êtes absolument pas un ami du gaz. Vous m'apprenez que le gaz va être amené à disparaître, je suis sûr que GRDF sera très contente d'apprendre cela. Pour ma part, je ne suis pas un spécialiste de l'énergie, je doute que le gaz disparaisse du jour au lendemain.

En ce qui concerne le choix énergétique, il relève aussi d'aspects purement techniques. Je vous l'ai déjà exposé à d'autres occasions. C'est que souvent, les bailleurs, lorsqu'ils examinent les travaux de réhabilitation, il faut aussi qu'ils voient quels sont les réseaux existants. Et vous parliez justement de travaux raisonnables et dans des coûts raisonnables, eh bien, justement, parfois, il est plus intéressant de préserver le réseau existant, en l'occurrence, a priori, un réseau gaz, ou alors, tout simplement, parfois, on a un réseau électrique complètement défaillant et il est plus intéressant économiquement d'installer un réseau gaz. Ça, c'est le bailleur qui juge de l'opportunité. En l'occurrence, entre gaz et électricité, je ne saurai pas faire un partage ni un arbitrage, mais une chose est sûre, je vais écrire demain à GRDF pour annoncer leur prochaine disparition.

Éric LEJOINDRE : Une explication de vote de la part de Ian BROSSAT.

Ian BROSSAT : En deux mots. D'abord, c'est du logement social à Montmartre, c'est une bonne nouvelle. On est dans un quartier déficitaire en matière de logements sociaux. Par ailleurs, je voudrais quand même noter une petite contradiction du côté des bancs de la droite puisque vous dites : « c'est 11 000 € du mètre carré en coût de sortie ». Excusez-moi, 11 000 € du mètre carré, c'est le prix du marché. Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'il aurait fallu acheter en dessous du prix de marché. Mais si on avait acheté en dessous du prix du marché, vous nous auriez dit qu'on spolie le propriétaire. Vous êtes attaché comme nous au droit de propriété qui est un droit constitutionnel. Donc, vous ne pouvez pas dire à la fois que ce n'est pas bien d'acheter en dessous du prix du marché puisque ça porte atteinte au droit de propriété et dire en l'occurrence, sur ce dossier-là, qu'on achète trop cher. Tout ça me paraît quand même un peu contradictoire.

Éric LEJOINDRE : Je suis toujours un peu mal à l'aise, non pas qu'on parle du prix de sortie, c'est normal, ce sont des chiffres, c'est logique d'en parler, mais enfin, une collectivité n'achète pas pour faire un bénéfice ou un profit. On n'est pas un investisseur. On investit pour permettre aux Montmartrois de rester des habitants de Montmartre. Et avec l'idée que ce patrimoine que nous acquérons, qui va devenir le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens, nous reste. Notre objectif ce n'est pas de revendre dans dix ans en faisant une plus-value. On n'est pas une agence immobilière et on n'est pas une structure qui fait du profit, on fait du logement.

Je trouve que juger des opérations de logement social qu'on fait, notamment dans les quartiers les plus déficitaires, sur des critères qui seraient ceux d'un investisseur, même institutionnel, dont l'objectif serait de rémunérer les actionnaires, est à la fois injuste et faux sur le fond. Ce n'est pas comme ça qu'on raisonne. Donc, je considère que la capacité pour les classes moyennes de Montmartre de rester des Montmartrois, ça vaut un investissement public.

Par ailleurs, l'investissement public dans le logement, ce n'est pas de l'argent qu'on donne, ce n'est pas de la charité qu'on fait. C'est d'abord un patrimoine que l'on constitue, et comme toute structure, on constitue du patrimoine en faisant de la dette, en empruntant, mais c'est un

patrimoine qui est maintenant celui des Parisiennes et des Parisiens. Si un jour, la Ville voulait revendre, elle revendrait, mais c'est surtout l'investissement qu'on fait dans la possibilité de construire la ville qu'on veut. Et dans la ville qu'on veut, nous, en tout cas, on considère que la richesse ne doit pas être le seul élément qui autorise quelqu'un à habiter quelque part. Nous ne considérons pas qu'il y a des gens à Montmartre qui sont trop pauvres ou pas assez riches pour pouvoir continuer d'y habiter. Voilà, c'était une divergence que je voulais noter.

Non, la Ville n'est pas un investisseur qui achète pour rentabiliser un bien immobilier. C'est un investisseur qui achète, constituant aux Parisiens et Parisiennes par ailleurs, un patrimoine collectif, mais surtout qu'il le fait à très long terme. Probablement qu'aucun d'entre nous ne connaîtra jamais. La revente de ce bien par la Ville de Paris, ce n'est pas notre objectif. Donc, dans 50 ans, quand on sera toujours propriétaire de ce bien, on se dira : « eh bien, finalement, on a fait une très bonne décision d'investissement ». Ne comparons pas la collectivité publique aux familles, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Éric EHLERS : Chers collègues, vous parlez des prix de Montmartre, je ne savais pas que la butte Montmartre allait jusqu'à la porte de Clignancourt. Puisqu'il se trouve que la rue Letort est en fait à proximité de la porte de Clignancourt, elle est entre Jules Joffrin et porte de Clignancourt, ce qui relativise beaucoup le niveau de prix que vous signalez.

Par ailleurs, concernant la vision comptable et la vision humaine, on n'est pas du tout dans cette logique-là, on est dans des questions de bonne gestion et d'acheter au juste prix un bâtiment qui manifestement ne valait pas la somme à laquelle il a été préempté.

C'est tout, nous confirmons notre vote défavorable sur ce projet.

Éric LEJOINDRE : Je récuse ce terme « qui ne valait pas » parce que ne pas valoir, c'est par rapport à quelque chose, c'est une comparaison et nous ne pouvons pas comparer les choix d'investissement public d'une collectivité locale avec celui d'un investisseur qui est là pour se faire de l'argent. Nous ne sommes pas là pour nous faire de l'argent, nous sommes là pour loger les Parisiennes et les Parisiens. Donc, je récuse totalement cette notion de comparaison.

Après, que vous ne vouliez pas faire cette opération, c'est tout à fait votre légitimité et votre droit, mais vraiment, je suggère qu'on évite ce type de comparaisons qui n'ont aucun sens. On n'est pas une agence immobilière, on n'est pas une structure qui est là pour rémunérer des actionnaires, notre sujet, c'est le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens et le logement des Parisiennes et des Parisiens. Voilà pourquoi je voterais avec beaucoup de joie cette délibération DLH 187.

2023 DLH 230 – Réalisation, 169 rue Marcadet (18e) d'un programme de rénovation de 44 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (890 381 €) et garantie des emprunts (1 543 882 €)

2023 DLH 234 – Réalisation, 67, rue Doudeauville (18e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (184 730 €)

Éric LEJOINDRE : Les DLH 230 et 234 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 325 – Réalisation 94-96, rue Leibniz (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par BATIGERE HABITAT - Subvention (20 327 €)

Émile MEUNIER : Cette délibération concerne la création d'îlots de fraîcheur. Concrètement, c'est qu'on enlève le bitume, le béton dans les cours intérieures de nos logements sociaux.

C'est la première d'une longue série à la fois dans ce Conseil, mais dans tous les conseils qui vont suivre. Parce qu'avec ses bailleurs sociaux, la Ville de Paris s'est maintenant lancée dans une politique massive de confort d'été. C'est-à-dire qu'en plus des rénovations thermiques classiques pour garder la chaleur des appartements en hiver, il faut maintenant penser évidemment aux canicules de l'été. Et pour ça, rien de tel que de débitumer, planter massivement.

J'ajoute que ce n'est qu'un petit volet, la partie végétalisation des logements sociaux, d'un plan plus large qui s'appelle le P300, le plan 300 ha, ouvert au public d'ici 2040, qui a été voté à la fois dans le Plan local d'urbanisme, et à la fois dans le plan Climat.

C'est un chantier titanesque, 300 ha. Pour vous en rendre compte, c'est environ dix fois le parc de la Villette. Et pourtant, avec un travail acharné des services, des adjoints concernés, de l'APUR aussi, nous avons réussi à identifier ces 300 ha. Ce n'est pas facile à aller l'obtenir puisque ce n'est pas que créer de grands parcs, c'est aussi ouvrir des espaces verts existants, créer des rues pour en faire des jardins, etc. C'est faisable, mais ça va demander un portage politique, des moyens financiers, une constance, une persévérance qui vont être du niveau de ce que nous avons fait par exemple pour passer de 10 % à 25 % de logements sociaux ou pour réserver les 2 000 immeubles insalubres à Paris.

Donc, vraiment, le chantier à venir de la Ville de Paris et comme il va y avoir une enquête publique pour le Plan local d'urbanisme avec une carte pour pouvoir identifier les différents endroits où on pourrait mettre des emplacements réservés pour faire des espaces verts, j'invite évidemment toutes et tous, chers collègues, à vous en saisir et à saisir autour de vous les personnes que ça pourrait intéresser pour pouvoir massifier les emplacements réservés aux espaces verts.

Sur la question des bailleurs sociaux, ça commence, c'est « *work in progress* ». Pour en avoir parlé avec Thierry CAYET qui a travaillé comme concierge dans des bailleurs sociaux, je peux vous dire que la manière dont les travaux sont faits n'est pas encore totalement parfaite. C'est pour ça que j'insiste sur le fait que c'est le début d'une aventure et qu'il faut évidemment le faire collectivement et avec les premiers concernés, de façon à pouvoir s'améliorer de façon continue, mais je n'en doute pas une seconde.

Mario GONZALEZ : Effectivement, par rapport au Plan local d'urbanisme, nous avons déjà mené un très gros travail d'identification à la Mairie du 18e, de différents espaces qui pourraient être végétalisés ou des espaces verts d'ores et déjà existants, dans le parc social, mais aussi dans le parc privé, qui seraient définitivement sacralisés pour éviter toute construction en cœur d'îlot. Donc, on avance, et effectivement, il y a une enquête publique, il est encore temps d'identifier des espaces verts dans le parc social ou dans le parc privé qui pourraient être sacralisés.

Je précise également qu'il s'agit d'une réhabilitation Batigere Habitat que la Mairie du 18e suit particulièrement. Je me permets de saluer d'ailleurs la représentante des locataires, Mme CHASSAIGNE, très combative, qui a permis d'améliorer ce projet de réhabilitation plan Climat d'un immeuble des années 80 qui réunit l'ensemble des désordres propres à cette architecture néfaste des années 80.

2023 DLH 332 – Réalisation, 4-4 bis, et 6, rue Pierre Ginier (18e) d'un programme de conventionnement de 1 logement social en PLAI par la RIVP

Éric LEJOINDRE : La DLH 332 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 347 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 17

Éric EHLERS : Prise de parole très brève pour signaler le déport de M. GRANIER et notre abstention.

Éric LEJOINDRE : M. GRANIER ne participe pas aux votes.

2023 DLH 351 – Location de l'immeuble 49, rue des Cloÿs (18e) à la RIVP-bail emphytéotique

Éric EHLERS : Il s'agit d'un bel immeuble qui a été préempté. Nous avons au cours de ce Conseil, deux délibérations qui concernent la même adresse, à savoir la présente, la DLH 351, mais également la DLH 416. Donc, je me propose d'intervenir conjointement sur les deux sachant qu'elles ont été réunies. Habituellement, on a l'une et puis après l'autre. Les services ont dû travailler avec beaucoup de vigueur pour nous livrer les deux lors du même Conseil.

Je me suis livré au même travail qu'habituellement donc, je vous fais grâce de la méthode qui expliquera l'écart entre ce qui est écrit dans les délibérations et les chiffres que je vous donne. C'est un écart qu'avait relevé notre collègue Émile MEUNIER lors du précédent Conseil. Il s'explique par le fait que je reprends l'ensemble des chiffres et que je refais le calcul. Donc, dans le cas présent, avec la délibération la plus proche, la DLH 416, nous arrivons à un prix de plus de 9 000 € du mètre carré, nous avons un immeuble dont les étiquettes logement sont « F » et « G ». C'est indiqué dans les éléments, il s'agit donc d'un repoussoir à investisseurs. Il est bien que la Ville, ce sera peut-être un des seuls aspects positifs hormis évidemment pour les gens qui bénéficieront de ces logements, c'est qu'elle va investir pour améliorer l'étiquette énergétique de ces logements, faire qu'ils soient habitables avec moins de charges. Le chauffage électrique est prévu donc c'est bien également. Nous ne savons pas s'il dispose d'un ascenseur, mais certainement que M. GONZALEZ a ça dans ses tablettes puisque la question est désormais classique, je pense qu'il a dû l'anticiper.

S'agissant d'une dépense qui ne va pas créer du logement, qui ne va donc pas contribuer à résoudre la crise du logement, qui a un prix élevé, très habituellement, nous voterons contre.

Mario GONZALEZ : Je ne reviendrais pas sur les considérations comptables, financières, que vous évoquez. En revanche, cette préemption, je l'ai suivie de près, je peux même dire que j'ai un peu milité pour que la Ville préempte puisque, figurez-vous que c'est l'immeuble où il y a le célèbre restaurant Le Bon Coin, et c'est une institution dans le quartier.

Lorsque j'ai vu que cette adresse était en vente, j'ai tout de suite vu le péril d'un promoteur qui, lui, n'hésiterait pas à avoir une vision comptable. Et quand vous voyez le niveau de menus que pratique le bon coin, je doute fort que le nouveau loyer qui serait appliqué par le promoteur serait adapté à cette institution du 18e Arrondissement. Avec nous, le bon coin sera assuré de son maintien. Donc, nous nous en réjouissons, c'est tout ce que j'avais à dire.

Éric LEJOINDRE : Et je suis très heureux que nous puissions faire du logement social 49, rue des Cloÿs, dans un des quartiers du 18e le plus déficitaire en logement social. Rappelons que le 18e a tout juste atteint les 25 % de logements sociaux. Donc, nous allons poursuivre nos efforts aussi longtemps que les Parisiennes et les Parisiens nous feront confiance pour le faire et je pense que ça va durer.

2023 DLH 358 – Réalisation, 34-36, rue de Pajol (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère Habitat - Subvention (192 959 €)

Éric LEJOINDRE : La DLH 358 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 361 – Réalisation, Lot S5A ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 155 logements PLUS par ICF Habitat la Sablière

Éric EHLERS : Nous sommes favorables aux résidences étudiantes. Donc, sur le principe de ce projet, nous n'avons aucune difficulté. En revanche, nous souhaiterions nous assurer de l'intégration architecturale de cette résidence dans le futur quartier et de la qualité de sa réalisation. Aussi, nous aurions aimé savoir si vous disposez d'une représentation de l'esthétique de la future résidence.

Mario GONZALEZ : Eh bien, non. Puisque, voyez-vous, nous en sommes encore au dépôt des dossiers de candidature des différentes équipes architecturales. Tout ce que je peux vous indiquer, ce sont les prescriptions architecturales qui ont été données aux équipes d'architectes qui souhaitent candidater. Je vous donnerai la même réponse pour l'autre délibération. Donc, aujourd'hui, moi-même, je n'ai pas de visuel.

Ce que je peux vous dire c'est que les principes qui s'appliquent aux ZAC pour Paris, en tous cas, les ZAC les plus récentes, vont s'appliquer, donc : sobriété, alignement de façade, pas de saillie, des attiques en retrait, naturellement, tous les logements avec un confort optimal, donc traversants et si possible multiorientés, et des espaces extérieurs pour l'intégralité des logements, ça sera le cas pour ces logements étudiants, mais je n'ai malheureusement pas de visuel encore à vous proposer.

Éric LEJOINDRE : Pas malheureusement, il faut que les choses se passent dans le bon ordre. Et respecter aussi la capacité pour les architectes de produire et pour les jurys, de choisir le meilleur des projets, c'est dans le cadre de la concurrence libre. Beaucoup d'équipes d'architectes, j'espère, répondront.

Je voulais compléter la réponse en un mot et dire que pour Gare des Mines Fillettes comme pour Chapelle Charbon, les moments où l'on a pu présenter les projets et, notamment au pavillon de l'Arsenal, ont beaucoup intéressé l'ensemble des acteurs. Je n'en sais évidemment rien, mais je pense qu'on aura comme pour Chapelle Charbon beaucoup de projets parmi lesquels il faudra qu'on choisisse parce qu'il y a un intérêt très important de la part de l'ensemble des acteurs et notamment des jeunes architectes de faire leurs mains sur des projets à Paris. Donc, j'espère qu'on aura à choisir entre plusieurs très beaux projets.

Éric EHLERS : À la lumière de vos éclaircissements, nous voterons pour cette délibération.

2023 DLH 373 – Réalisation, 118/124, boulevard Ney, 2/14, rue Eugène Fournière et 7, rue Fernand Labori (18e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (219 066 €)
2023 DLH 386 – Réalisation 6, rue Feutrier (75 018) d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux PLAI par la RIVP - Subvention (441 998 €)

Éric LEJOINDRE : Les DLH 373 et 386 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 395 – Réalisation, 1, rue de la Charbonnière (18e) d'un programme de rénovation, d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service de 9 logements par Immobilière 3F - Subvention (330 010 €)

Éric EHLERS : Ici encore, il s'agit d'un sujet sur lequel nous sommes favorables. À savoir, la rénovation, qui plus est, la rénovation de logements sociaux qui permet aux locataires de diminuer leur charge, ce qui va dans un bon sens. Toutefois, dans ce cas-là, la rénovation semble coûter plus cher que le logement lui-même puisqu'on nous annonce des sommes qui approcheraient les 270 000 € par logement. S'agissant d'un immeuble de facture assez modeste qui est dans le quartier de la Goutte d'Or, cela nous semble extrêmement élevé.

Donc, notre question était : n'y avait-il pas moyen d'optimiser le coût de cette rénovation ? Une question d'opportunité. Si l'on calcule, on aura un retour sur investissement dans 1 680 ans. Sans commentaire. Nous sommes favorables à la rénovation énergétique, mais pas au « quoi qu'il en coûte ». C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de vos explications sur cette opération.

Mario GONZALEZ : Vous avez utilisé l'expression parfaite qui vous caractérise « retour sur investissement ». Je ne fais pas de la politique sur le retour sur investissement. J'ai des clients dans ma profession qui font des raisonnements sur retour sur investissement, mais là, en l'occurrence, ce sont des administrés, des usagers, ce sont des habitants du 18e, qui n'en ont rien à faire du retour sur investissement de la Ville de Paris. Ce qu'ils souhaitent, c'est vivre, encore une fois, dignement.

Ce n'est, encore une fois, pas comme ça qu'on raisonne en matière de logement social et encore moins pour des immeubles faubouriens comme celui-ci qui est comme vous l'avez dit un immeuble qui est une véritable passoire. Vous savez, les immeubles faubouriens sont les plus coûteux en matière de réhabilitation thermique, puisque nous avons affaire, non pas à de la pierre de taille qui elle-même comporte une inertie thermique très avantageuse. Là, en l'occurrence, il faut faire des isolations thermiques assez lourdes, par l'extérieur généralement, qui coûtent très cher, mais qui garantiront aux habitants de cet immeuble un confort thermique et un retour à une dignité bien méritée.

Ian BROSSAT : Dans le même sens que Mario GONZALEZ, c'est quand même choquant d'entendre dire que c'est cher pour la Goutte d'Or. C'est quand même ce que vous avez dit. La rénovation d'un immeuble ne coûte pas moins cher à la Goutte d'Or qu'ailleurs, elle coûte le prix qu'elle coûte. Ce n'est pas parce que c'est à la Goutte d'Or que ça coûte moins cher.

En l'occurrence, la seule question, c'est : « est-ce qu'on accepte que des habitants vivent dans des passoires thermiques à la Goutte d'Or ou ailleurs ? » Si on ne veut pas que ce soit le cas, il faut accepter de rénover des immeubles. Évidemment, ça représente un coût. Enfin, la question c'est : « est-ce qu'on veut que les gens puissent vivre dignement, quel que soit le quartier dans lequel ils résident ? ».

Émile MEUNIER : J'ajouterais à ce qui a été dit, le fait que d'une part, c'est évidemment des économies d'énergie, et d'autre part, c'est une revalorisation du patrimoine du bailleur social, vous l'avez dans vos termes, votre retour sur investissement. Enfin, c'est la loi qui l'impose parce que vous n'êtes pas sans savoir que passer à un certain délai, 2025 puis 2028, certains logements ne pourront plus être loués si ce sont des passoires thermiques. Donc, c'est une obligation légale et les bailleurs sociaux font une chose très bien, c'est-à-dire appliquer la loi et faire les travaux qu'il faut pour pouvoir y répondre.

Éric LEJOINDRE : Je pense qu'on aura l'occasion de reparler de ce sujet au moment où Anne-Claire BOUX parlera du plan Climat puisque finalement, tout ça rentre aussi dans la même logique de nos politiques publiques.

Éric EHLERS : Je suis toujours admiratif devant la manière qu'a M. BROSSAT de me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Sur cet aspect de procès d'intention, il n'est pas du tout, évidemment, dans nos propos de critiquer le fait que l'on fasse des opérations à la Goutte d'Or, bien au contraire. C'est uniquement le prix exorbitant de l'opération qui nous interroge. C'était juste ça que je souhaitais avoir.

Effectivement, M. GONZALEZ a expliqué la question du patrimoine faubourien qui est très coûteux, et je suis ravi à cette occasion d'apprendre qu'il est favorable à la pierre de taille. Nous l'avions proposé lors de l'examen du PLU, ça avait été rejeté par vous. Cherchez la cohérence. Effectivement, la pierre de taille, non seulement est esthétique, mais elle a aussi une inertie thermique, ce qui est intéressant. Mais finalement, peut-être que vous n'aimez pas ça malgré tout. Au vu de ces éléments, nous nous abstiendrons.

Éric LEJOINDRE : Je vous suggère d'aller visiter un certain nombre de projets. Par exemple, à deux pas d'ici, Îlot fertile dans le 19e et vous verrez qu'on est très attachés aux nouveaux modes constructifs, la pierre de taille n'étant pas le seul mode constructif adapté au changement climatique. Par exemple, si vous regardez avec attention les projets architecturaux de Chapelle Charbon, vous verrez qu'on est capable de construire de façon très qualitative avec un coût carbone bien plus faible. On le fait aussi à Paris et on est attaché à tous les modes constructifs qui évitent de créer des passoires thermiques. Les années 80 sont passées par là, et nous en avons tiré les conclusions.

2023 DLH 396 – Réalisation, 35, rue Marc Seguin (18e) d'un programme de rénovation de 64 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (938 284 €)

Éric LEJOINDRE : La DLH 396 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 411 – Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 93, rue du Poteau (18e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux par Paris Habitat

Éric EHLERS : Cette fois-ci n'est pas coutume, il s'agit d'une opération de conventionnement du patrimoine privé des bailleurs sociaux. Ce type d'opération a eu cours il y a quelques années, je ne savais pas qu'il en restait encore. Donc, nous en avons un.

Quelque part, c'est de bonne guerre, c'est vrai que pour parvenir au chiffre imposé du taux de logements sociaux, il est tentant de conventionner ce patrimoine. Nous n'y sommes pas favorables, pourquoi ? Parce que l'on constate que dans ce patrimoine privé des bailleurs sociaux, ce n'est pas un marché libre qui a eu cours, mais ce sont beaucoup de classes moyennes qui risquent de se trouver chassées d'immeuble où elles habitaient depuis fort longtemps.

C'est malheureusement un effet pervers de la loi. Là, on avait de la mixité constatée, expérimentée, et elle risque de disparaître puisque, comme nous avons pu le voir, je vous avais posé la question, lorsqu'il y a attribution de logements sociaux, vous ne faites pas attention en fait à créer de la mixité ; vous appliquez les critères et les critères évidemment, mécaniquement, mathématiquement, aboutissent à ce que ce soit toujours le même type de personnes qui soient attributaires, à savoir les personnes les plus nécessiteuses.

Un sujet également sur le coût de cette opération. Là aussi, on ne crée pas de nouveaux logements, mais au total, la Ville devrait bénéficier d'un loyer capitalisé de plus de 13 millions d'euros. Et comment est-il financé ? Avec, notamment de la dette, la dette de l'État qui, pour

le coup, endosse ce procédé à travers les prêts de la Caisse des dépôts et de consignation et des autres prêts qui sont mentionnés dans la délibération.

On voit qu'il y aura beaucoup de PLS dans ce programme. Sur ce point, j'aurais aimé avoir votre position sur cette catégorie de logements. Sur d'autres mairies d'arrondissement, il avait été constaté que ce logement qui était destiné à des classes moyennes est parfois difficile à pourvoir parce qu'il présente des loyers plus élevés que des logements de type PLAI ou PLUS, mais qu'il impose quand même que les revenus ne soient pas trop élevés, ce qui laisse une fenêtre de tir assez étroite pour le vivier de populations qui peut y répondre.

Donc, peut-être, avez-vous des éléments pour nous dire ce que vous pensez du PLS ? En l'occurrence, nous voterons contre et nous sommes dans l'attente de vos précisions.

Mario GONZALEZ : Alors, le premier point que vous abordez, c'est la question de la mixité. Vous dites que du fait du conventionnement, certains locataires seraient amenés à être expulsés. Ce qui est totalement faux, la Ville et les bailleurs sociaux ne pratiquent absolument pas cela. D'ailleurs, en ce qui concerne les conventionnements et les préemptions, il a été prévu lorsqu'il y a notamment des baux libres qui précèdent la préemption, eh bien, de maintenir ces baux libres jusqu'au départ des locataires pour éviter justement l'application d'un surloyer, ça résulte d'une modification législative, je crois, de la loi Elan de mémoire, suite à un amendement qui avait été demandé justement par la Ville puisqu'effectivement, les bailleurs sociaux se retrouvaient dans une situation un peu désagréable, où ils étaient contraints d'appliquer un surloyer par application de la loi Molle. Effectivement, des locataires se retrouvaient à devoir payer des sommes très importantes. Pour casser cet effet pervers, depuis maintenant plus de cinq ans, nous n'appliquons pas de surloyer et nous préservons le bail préexistant pour justement maintenir les locataires en place. Donc, ce problème que vous évoquez n'existe plus.

Par ailleurs, toujours sur la mixité, vous dites qu'il n'y a pas de mixité et qu'on met des catégories différentes. Comme je vous l'ai déjà expliqué à maintes reprises, d'abord, rappeler que 70 % des Parisiens peuvent prétendre au logement social et qu'ils peuvent prétendre aux différents financements du logement social qui se traduit par un niveau de loyer. Vous avez les PLAI qui est pour le logement très social, les PLUS et les PLS. Là, c'est une très belle illustration. Ça veut dire que 70 % des Parisiens sont, par exemple, éligibles à ce bâtiment à un logement à 14,18 € du mètre carré.

Dans chaque immeuble et dans chaque opération que nous réalisons, nous assurons cette mixité puisque, si vous regardez la différence du prix du loyer avec le PLAI, on est à 6,48 € du mètre carré. Donc, ce n'est pas du tout les mêmes revenus.

En revanche, sur la question que vous posez du PLS. Il faut être un peu plus précis puisqu'effectivement, il y a une petite difficulté sur les PLS. D'abord, les PLS F1, F2, F3, il n'y a aucune difficulté. La difficulté à laquelle on peut être confronté, mais qu'on finit par résoudre néanmoins, mais c'est vrai, il y a eu une petite difficulté par rapport à cela, et c'est une des raisons d'ailleurs pour laquelle on a créé la BRS et l'accession sociale à la propriété version Paris, c'est que pour les logements familiaux très grands dans des constructions nouvelles et donc, avec des coûts de construction élevés, le niveau des loyers, même s'il était manifestement beaucoup moins élevé que le prix du marché, eh bien, nous avions eu quelques difficultés à mettre en location des logements familiaux de grande surface, parce que loyer trop élevé. Ça, c'est vrai, de toute façon, personne ne s'en est jamais vraiment caché, il a fallu trouver des solutions. La mise en location finit toujours par se faire, on finit finalement toujours par trouver quelqu'un, mais c'est vrai qu'on se retrouve avec une période d'un, deux, trois, quatre mois, avec ce logement vide. C'est effectivement une petite difficulté.

Pour votre information, en ce qui concerne la Mairie du 18e, nous veillons systématiquement, pour tous les nouveaux projets, à éviter que les loyers PLS soient appliqués aux plus grands logements familiaux du fait de cette constatation et les réserver pour les F3 ou F2 qui eux, se louent sans difficulté.

2023 DLH 416 – Réalisation, 49, rue des Cloÿs (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA I - 4 PLUS) par la RIVP – Subvention (1 305 644 €)

Éric LEJOINDRE : La DLH 416 qui concerne le 49, rue des Cloÿs n'a pas fait l'objet d'inscription.

2023 DLH 422 – Réalisation lot N 4 ZAC Gare des Mines Fillettes (18e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiants comportant 242 logements PLUS par la RIVP – Subvention (10 555 094 €)

Éric EHLERS : Vous avez déjà répondu à un certain nombre d'éléments, à savoir l'aspect architectural. Nous y serons encore plus attentifs s'agissant d'une tour de 14 étages. Sachant que les précédentes réalisations de tours à Paris se sont rarement signalées par leur aspect gracieux et que les optimisations de droits à construire conduisent malheureusement souvent à la réalisation de pâtés parallélépipédiques du pire effet. J'espère que ça ne sera pas le cas sur ce projet et que vous pourrez nous rassurer quand vous choisirez le lauréat du concours.

Sachant que le bâtiment est situé en bordure du Périphérique, même si Mme HIDALGO a prévu d'en abaisser la vitesse et à terme, de transformer en un boulevard urbain, il y a quand même beaucoup de circulation. Aussi, qu'est-il prévu pour le confort climatique en été, sachant qu'il y a l'ouverture des fenêtres, ça ne sera peut-être pas forcément une solution de choix. Est-il prévu donc, une climatisation dans cet ensemble ou à défaut, qu'est-il prévu ?

Nous voterons pour.

Mario GONZALEZ : Même réponse puisqu'actuellement, il y a des architectes qui sont en train de déposer des candidatures et comme l'a dit M. le Maire, à la suite d'une très belle réunion qui a eu lieu au pavillon de l'Arsenal où il y avait de nombreux architectes qui ont entendu justement les prescriptions architecturales et les défis de ces différents immeubles.

Je précise par ailleurs que c'est un immeuble un peu complexe puisque les architectes vont non seulement être consultés sur la construction de ces logements étudiants, mais c'est un immeuble qui, en réalité, est caractérisé par de la mixité fonctionnelle. C'est ce qu'on dit aujourd'hui puisque vous aurez également dans ce même bâtiment des locaux d'activité et des locaux de la station MU. Donc, c'est une complexité en plus, un défi en plus.

Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, à défaut de vous montrer des visuels, c'est qu'en ce qui concerne les prescriptions architecturales, naturellement, la proximité du Périphérique a été prise en compte, de telle sorte que le confort des logements étudiants soit préservé aussi bien d'un point de vue sonore que tout simplement d'un point de vue de santé par rapport à la proximité et le traitement de l'air.

Je peux également vous confirmer que l'on va éviter les aberrations architecturales qui ont pu être faites, notamment je pense à Valentin Abeille. Petite pensée pour notre collègue Dieudonné qui n'est pas là ce soir, mais qui connaît bien cette résidence, où, pour le coup, on met en place des systèmes d'aération et de climatisation avec des fenêtres qui ne peuvent pas s'ouvrir. Ces modes constructifs, ce n'est plus la peine, même si c'est à proximité du

périphérique, il faudra trouver des systèmes d'aération naturels avec des filtres naturels. Vous avez un très, très bel exemple. Je vous invite à aller sur le site Internet de l'APC, sur la tour des Poissonniers, où vous avez des innovations assez intéressantes sur comment traiter des logements à proximité du périphérique pour préserver le confort d'été notamment et le confort sonore.

2023 DLH 431 – Réalisation, 42, rue des Poissonniers (18e) d'un programme de création de 7 logements dont 2 sociaux (2 PLS) et 5 LLI par la RIVP

Éric EHLERS : Nous sommes dans le cadre d'un programme qui va prendre la place apparemment d'un garage, qui passe par un promoteur et qui va donner lieu à la création de 7 logements, dont 2 sociaux. Donc, 5 logements, je suppose que c'est à loyer intermédiaire, tout ça, par la RIVP.

Nous sommes favorables à cette opération sur le principe puisqu'il y a une création nette de logements, il y a construction de logements, même si c'est un quartier qui n'est pas en déficit de logement social, mais il y a en effet du PLS, du loyer intermédiaire, ce qui est une très bonne chose.

J'ai une interrogation sur les 20 logements en démembrement de propriété qui sont indiqués dans la délibération et j'aurais aimé savoir quel est le montage. Que vont devenir à terme, a priori au bout de 20 ans, ces logements en démembrement de propriété ? Je suppose que tout revient à la RIVP. Que deviendront-ils alors ?

Également, savoir pourquoi il a été fait appel à un promoteur. C'est un montage que l'on a peu l'habitude de voir sachant que tous les logements, a priori, sont quand même soit en pleine propriété, soit en nue-propriété pour la RIVP.

Dernière question, disposez-vous du visuel du projet architectural ?

Mario GONZALEZ : C'est un projet assez original que j'ai suivi dans le cadre de l'instruction du permis puisqu'il s'agit d'un immeuble actuellement à utilisation de garage. Je ne sais pas si vous voyez, rue des Poissonniers, un garage assez vétuste. L'idée c'est de démolir ce garage puisqu'il ne pouvait malheureusement pas être conservé puisqu'aujourd'hui, la démolition est l'exception à Paris.

D'un point de vue architectural, c'est un très beau projet. Je vous invite à voir tout simplement le permis. Il est public, il est très beau puisque ce sont des matières nobles en briques porteuses blanches. Vous allez avoir des immeubles, des logements très qualitatifs et surtout, vraiment la particularité de ce projet, c'est tout à son honneur, la réhabilitation – et ils sont rares à la Goutte d'Or – d'ateliers en fond de cour qui sont des ateliers anciens, parisiens, en poutres, qui vont être complètement restaurés. Ils ont fait le choix de les restaurer, d'en faire de maisons individuelles. En tous les cas, c'est beau de pouvoir préserver ce patrimoine qui, malheureusement, se raréfie de plus en plus.

En ce qui concerne le montage immobilier, il y a sept logements confiés à la RIVP puisqu'il y a un certain nombre de surfaces de création de logements qui contraint le promoteur à réaliser des logements sociaux. Ce sont ceux-là qui sont affectés à la RIVP. Ensuite, vous avez des logements en ULS. Effectivement, c'est un autre montage. Je vous avoue qu'en ce qui concerne la Mairie du 18e, on n'est pas très fan de l'ULS, en l'occurrence pour les raisons que vous exposez, c'est-à-dire qu'au bout d'un moment, à l'expiration, eh bien, quid de ces locataires qui ont bénéficié d'un logement social ? Là, en l'occurrence, c'est le montage qui avait été choisi par le promoteur. C'est assez rare, ce montage, en tous les cas, on l'évite autant que faire se peut dans le 18e. On y arrive parfois, on n'y arrive pas tout le temps, puisque

c'est aussi entre les mains du promoteur. C'est généralement des opérations complexes comme celle-ci qui permet au promoteur de financer l'intégralité du projet.

2023 DLH 443 – Réalisation, 89, rue Lamarck (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 3 PLS) par AXIMO - Subvention (632 051 €)

Éric EHLERS : Comme nous en avions parlé au précédent Conseil, notre position n'a pas changé. Il se trouve que cette délibération a été rejetée en Conseil de Paris, je pense que ceux qui sont conseillers de Paris pourront dire pourquoi.

Éric LEJOINDRE : Non, ce n'est pas celle-là.

Éric EHLERS : Au temps pour moi. Même si elle a été rejetée, nous sommes toujours contre.

Éric LEJOINDRE : Ce qui a au moins le mérite de la cohérence. Et nous, nous sommes toujours pour.

Donc, on en vient au 165, rue Ordener qui, effectivement, a fait l'objet d'un vote défavorable au Conseil de Paris, malgré l'accord des élus de l'ensemble de la majorité qui, pour le coup, revient.

2023 DLH 456 – Location de l'immeuble 165, rue Ordener (18e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

Éric EHLERS : Oui, j'ai anticipé sur la suivante. On était contre de toute façon sur toutes les deux. Sachant qu'en fait, pour la précédente délibération, j'ai zappé. On était aussi, selon notre logique comptable, à un coût de plus de 9 000 € du mètre carré sur un immeuble qui comporte un ascenseur dans un bâtiment, mais pas dans l'autre, ce qui expliquait notre vote défavorable sachant que cette délibération suivait celle de la DU 132, du précédent Conseil. Je reparle à nouveau donc de la DLH 443 et sur la 456, nous votons contre cette délibération rejetée en Conseil de Paris.

Éric LEJOINDRE : Encore une fois, la logique comptable ne m'émeut pas tant que ça, mais 9 000 € du mètre carré tout rénové 89, rue Lamarck, c'est une hyper belle affaire, mais ce n'est pas de la logique qui nous intéresse.

2023 DU 156 – Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur 6, square Ornano (18e) - Mise en œuvre d'un droit de surplomb

Éric LEJOINDRE : La DU 156 n'a pas fait l'objet d'inscription.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023 DSOL 151 – Aide alimentaire et actions d'inclusion numérique - Fonctionnement et investissement. Montant global 341 000 €

Rudolph GRANIER : Sur le flot d'associations subventionnées, une attire notre attention et vaudra un vote contre pour toute la délibération et un vote disjoint en Conseil de Paris, comme les différents règlements intérieurs nous autorisent. Je pense notamment à l'association Watizat qui porte sur une conception et une amélioration des supports d'informations

destinées à des personnes exilées. Pourquoi pas ? Il en revient quand même 70 000 € pour un guide papier mensuel à destination desdites personnes exilées, un outil numérique qui utilise des emoji et la géolocalisation pour des besoins de première nécessité, ce qui nous paraît être un montant anormalement élevé.

La délibération nous indique que 505 personnes utilisent cette application. Au bout d'un moment, quand on a 10 milliards de dettes, on se doute effectivement que la rentabilité ou la notion d'économie générale vous est totalement étrangère, mais on est quand même à un coût de 138 € par utilisateur. La subvention est anormalement élevée, nous voterons contre.

Éric LEJOINDRE : Juste pour rappeler au Conseil que non, nous ne sommes pas à 10 milliards de dettes. C'est la *Fakenews* de Rachida DATI qui, remarquez, ça tombe bien puisque depuis des années qu'elle le dit, eh bien, à un moment, on va se rendre compte. Ou soit on n'emprunte plus et on reste stable à 10 milliards depuis des années, ou alors, ce chiffre était et reste faux. Je conduis à penser que c'est plutôt cette deuxième option.

Et je sais que le Conseil de Paris s'est en grande partie « Trumpisé » et devient un peu un cirque. Je voudrais bien qu'au Conseil d'arrondissement, on reste dans un niveau de sérieux qui correspond à ce qu'attendent de nous les habitants du 18e. Je ne sais pas s'ils sont nombreux à nous regarder ; je pense qu'ils attendent de leurs élus un tout petit peu de sérieux. D'autant que je le rappelle, contrairement à l'État, aux entreprises et aux ménages, toutes les collectivités locales, pas seulement la Ville de Paris, mais toutes, ne peuvent pas, et c'est sûrement très bien comme ça, emprunter de l'argent pour payer du fonctionnement.

Donc, notre dette, par définition, elle est soutenable et saine parce que c'est la loi qui le prévoit et nous ne pouvons emprunter que pour investir. On peut emprunter pour construire une crèche, pas pour payer les puéricultrices puériculteurs qui sont à l'intérieur, ce qui fait que ce débat n'a aucun sens s'agissant de cette délibération.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je me permets de répondre à votre interrogation sur Watizat. Je ne m'attendais pas, j'avoue, à cette remarque. Je me suis dit : est-ce la distribution alimentaire qui va prendre ? Ce n'est pas elle. Est-ce l'association qui s'occupe des enfants à la rue ? Ce n'est pas elle. Eh bien, du coup, c'est une autre association qui s'occupe de migrants. Donc, ça ne change pas beaucoup, une association effectivement qui vient en aide aux migrants en ce moment, donc une nouvelle cible.

Le guide Watizat est indispensable. Il permet à des personnes non francophones essentiellement d'avoir :

- accès à leurs droits essentiels en France et je crois qu'on peut tous être très fiers que des personnes aient accès à leurs droits ;
- accès à de l'eau ;
- accès éventuellement à manger ;
- accès des fois à dormir quand on a une petite place d'hébergement qui se libère, mais il n'y en a pas beaucoup ;
- accès aussi à pouvoir brancher un téléphone portable pour avoir accès à leurs droits ;
- accès aussi pour avoir une douche.

Voilà à quoi sert Watizat. Il sert à exercer ses droits d'être humain digne. Le guide joue un rôle essentiel pour appliquer les droits humains. Donc, je suis plutôt fier que la Ville de Paris investisse de l'argent pour garantir à des gens l'accès minimum à quelques droits et que Watizat, pour le voir, il est dans nos bibliothèques, il est dans tous nos espaces communs, il

est distribué à tous les travailleurs sociaux, il est distribué à tous ceux qui veulent venir en aide aux personnes exilées. Et heureusement, nous avons la chance dans le 18e, il y en a beaucoup. Donc, je suis très fier que cet argent aille à un but essentiel : aider les gens à être dignes.

Gérald BRIANT : C'est un exercice toujours un peu délicat de commencer à diviser les subventions par les utilisateurs parce qu'il faut regarder aussi tous les coûts qui sont induits par exemple sur ce type d'application. Permettre notamment à un migrant de pouvoir accéder à un hôpital via cette information, c'est aussi faire des économies pour l'avenir parce que quelqu'un qui va plus vite à un rendez-vous médical, ça sera plus d'économie ensuite pour notre système de santé. Des gens mieux informés, ça permet aussi d'éviter – et je pense que vous serez d'accord avec moi, M. GRANIER – qu'ils soient mis entre les mains des passeurs ou de tous ceux qui trafiquent autour des migrants pour pouvoir se faire un petit peu d'argent. Le fait qu'il puisse avoir notamment un système de formation leur permettant d'avoir les informations utiles leur évite souvent de passer par des gens relativement peu recommandables. Cela leur donne un peu d'indépendance quand ce sont des parcours très délicats, c'est plutôt un bienfait. Je pense que c'est plutôt quelque chose qui rapporte de l'argent à la collectivité locale.

SANTÉ

2023 DSP 76 – Subvention (35 000 €) et convention avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e) - Dispositif ELIAHS (18e, 19e et 20e)

Anne-Claire BOUX : Je souhaitais attirer votre attention sur cette délibération qui concerne l'accompagnement psychiatrique et social de personnes souffrant de troubles psychiatriques, psychiques, dans le parc social. Avant d'en venir à cette délibération, je tenais à vous alerter sur un chiffre. En France, 13 millions de Françaises et de Français sont touchés par des troubles psychiques ou de santé mentale. En gros, c'est un Français/Française sur trois qui sera touché dans sa vie. Ces chiffres sont importants et doivent nous alerter.

Vu l'état de la psychiatrie en France, le manque de prise en charge et de dispositif qui permettrait pourtant à la plupart de ces personnes d'avoir une vie normale, la majorité, malheureusement, finissent par décrocher socialement et donc se retrouvent dans le parc social. D'où l'importance de ce dispositif ELIAHS qui permet d'aller à la rencontre des locataires, chez les bailleurs sociaux, pour les accompagner, avec trois axes :

- Les orienter vers une prise en charge psychiatrique, si c'est nécessaire ;
- Leur proposer un accompagnement psychosocial, le cas échéant ;
- Sensibiliser les gardiens pour identifier ces personnes qui souffrent de troubles psychiques.

Encore une fois, la Ville s'engage de manière proactive sur ce sujet de la santé mentale. Cependant, ce dispositif ne peut fonctionner que si le système de psychiatrie est en capacité de prendre le relai. J'en profite donc pour interpeller nos collègues élus de la majorité gouvernementale pour relayer cette demande de soutien au système psychiatrique au niveau national.

Ayodelé IKUESAN : Effectivement, le dispositif ELIAHS est un dispositif important dans notre Arrondissement et notamment dans les logements sociaux pour mieux accompagner en tout cas, les locataires qui ont des troubles psy et qui ont besoin d'un accompagnement social.

Aujourd'hui, le dispositif ELIAHS qui est en place depuis 2017 et depuis 2021 dans le 18e arrondissement, a permis une file active de 334 locataires et 51 % d'entre eux ont des problèmes psychiatriques. Comme l'a dit très justement Anne-Claire, ce dispositif a vocation à prendre en charge de manière plus précoce les locataires qui ont des difficultés pour justement garantir leur maintien à domicile.

J'en profite pour remercier le Conseil local de santé mentale qui œuvre activement sur tous ces sujets et qui, du coup, avec ce dispositif, et avec tout ce qui est autour de la sensibilisation des gardiens, et de toutes les personnes en contact des locataires permettent de travailler sur ces sujets et de les accompagner.

Donc, je vous invite à voter pour cette délibération. Effectivement, il faut continuer à travailler sur ces sujets de santé mentale parce que 51 % de locataires qui ont des problèmes psy, c'est quand même un chiffre conséquent.

Le dispositif ELIAHS pourrait aussi couvrir d'autant plus de locataires si on avait plus de moyens, on va dire, de l'État.

Éric LEJOINDRE : Dispositif effectivement extrêmement important et contribuant à améliorer le cadre de vie de l'ensemble des locataires, par ailleurs. Donc, c'est vraiment gagnant-gagnant.

2023 DSP 123 – Subvention (300 000 €) et avenant n° 1 à la convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (18e,19e)

Jean-Philippe DAVIAUD : Je vais profiter de cette délibération pour attirer l'attention sur cette structure originale qui est la maison des ados que j'ai eu à connaître lors de sa candidature pour un local dans le 18e, il y a quelques mois avant les vacances. C'est une structure très originale fondée il y a plus de dix ans, en 2011 maintenant, à l'initiative de l'APHP, de la Ville de Paris, de Robert Debré, d'un certain nombre de fondations, pour permettre de mettre à disposition des ados des lieux d'écoute, de conseil, d'orientation, d'accompagnement psychologique, également sur des questions de santé, de sexualité, d'orientation scolaire. Tout un panel d'actions envers les ados et qui concernent principalement des ados du 18e, du 19e arrondissement, mais il n'y a pas de fléchage territorial, donc, il peut accueillir aussi des ados d'autres arrondissements, voire de départements limitrophes.

L'année dernière, presque 180 adolescents du 18e ont eu recours à cette structure qui s'illustre notamment par le fait que l'accueil peut se faire sans autorisation préalable des parents. C'est donc avec une grande liberté que les adolescents – et c'est important – peuvent s'adresser à cette structure qui accueille d'ailleurs deux tiers de filles, un tiers seulement de garçons. Ce déséquilibre dans la fréquentation de cette structure est assez notable.

Donc, une subvention importante, 300 000 €, qui est montée en puissance depuis le début d'ailleurs de cette structure et qui depuis 2019 est stabilisée à 300 000 €. Je pense que c'est une subvention que nous pouvons à la fois saluer et voter, j'espère, à l'unanimité.

Ayodelé IKUESAN : Je profite de cette délibération pour saluer tout le travail de la Maison des adolescents qui est un lieu ressource justement pour nos jeunes. On a parlé de santé mentale dans les logements et c'est important aussi d'accompagner ces jeunes qui ont des besoins, et pas que des besoins psy, qui vont sur ce lieu comme un lieu ressource et qui, aujourd'hui, a une antenne fixe dans le 18e arrondissement. C'est une très bonne nouvelle, car jusqu'à présent, la Maison des adolescents avait des antennes un peu dispersées sur l'ensemble de notre Arrondissement. Cela va permettre justement d'optimiser l'accueil des

jeunes et de pouvoir mettre en place un certain nombre d'actions supplémentaires. Donc, l'occasion vraiment de les saluer pour tout le travail réalisé. On aura l'occasion à nouveau, au cours d'événements comme le Conseil local de santé ou des forums santé mentale, de pouvoir les associer pour mieux travailler sur ces problématiques de santé mentale, notamment à l'égard des jeunes.

Je vous invite à voter à l'unanimité, si possible, cette délibération.

ENVIRONNEMENT

2023 DTEC 23 – Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

Pierre-Yves BOURNAZEL : Oui au plan Climat, mais je voudrais formuler ici notre inquiétude sur la soutenabilité financière de ce plan.

Ce nouveau plan Climat montre que vous n'avez pas tiré les conclusions des précédents plans Climat qui n'étaient pas suffisamment planifiés et dotés financièrement. C'est la même critique que nous vous formulons aujourd'hui. Comment allez-vous pouvoir le financer ? Nous aurions aimé un plan Climat clair, transparent, encadré sur le plan budgétaire. Nous aurions aimé que vous nous présentiez en annexe du plan Climat Paris 2024-2030 un plan de dépenses pluriannuelles.

Le plan présenté dans cette délibération ne précise pas comment seront fléchés les financements associés aux différents objectifs annoncés sur la période 2024-2030. Cela aurait pourtant permis de garantir l'évolution des dépenses des mesures proposées dans le but d'atteindre les objectifs souhaités par ce plan. Cette trajectoire financière permettrait d'évaluer l'état d'avancement des mesures au regard des engagements budgétaires de la Ville de Paris.

Nous aurions aimé que vous nous précisiez le mode de sélection et la composition des comités de projet dans le cadre de la mise en place de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

Nous aurions enfin aimé que vous nous présentiez un plan de compatibilité des axes d'adaptation de ce projet Plan Climat de Paris 2024-2030, avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique parisien.

Nos inquiétudes sont d'autant plus légitimes au vu de la situation budgétaire actuelle et des retards dans la réalisation de nombreuses politiques publiques. Je voudrais ici rappeler :

- qu'à plus de mi-mandat, vous n'avez financé qu'un quart du plan Arbre. Je rappelle d'ailleurs, qu'un quart du plan Arbre a été fait le premier entre 2014 et 2020 ;
- à mi-mandat aujourd'hui, vous n'avez financé que 21 % du plan Vélo. Et entre 2015 et 2020, vous n'aviez fait que 42 % du plan Vélo prévu ;
- par ailleurs, la fin de la rénovation du parc social est prévue pour 2060. La Maire de Paris a annoncé continuer à rénover 5 000 logements par an, mais à cette vitesse, il faudra donc attendre 2060 pour rénover l'ensemble du parc social de la Ville. Cela n'est pas acceptable, il faut rapidement accélérer ;
- le dispositif Eco-Rénovons+ est insuffisamment doté. Afin de rénover 40 000 logements privés, actuellement, la Ville aide à la rénovation de moins de 4 000 logements privés par an. Pour tenir les objectifs du plan Climat, elle doit en rénover dix fois plus à partir de 2030. Comment la Ville compte le financer ?

Aujourd'hui, rien n'est prévu sur le plan budgétaire et la situation financière actuelle ne le permet pas ;

- enfin, la stratégie de collecte et de valorisation à l'échelle de la Ville est insuffisante. Il y a beaucoup de retard pour être conforme à la loi AGEC de 2020. Il n'y a pas assez de communication sur le sujet. Et le mixe de solution, c'est-à-dire offrir une solution de compost à 150 m de tous les habitants n'est pas opérationnel aujourd'hui.

Ainsi, je résume nos remarques, que nous porterons au Conseil de Paris, nos propositions constructives et nos critiques. Vous dites à juste titre : plus vite, plus local et plus juste. J'y souscris. J'ajouterais quand même : plus stratégique, plus financé et plus concret.

Éric EHLERS : La rédaction d'un plan Climat énergie territorial dont l'objet est de définir des objectifs stratégiques et opérationnels est une obligation pour les grandes villes. Pour qu'un tel exercice ne manque pas sa cible, ne reste pas que formel et finalement sans intérêt, il doit respecter un certain nombre d'exigences :

- premièrement, partir d'une analyse rigoureuse et claire des origines du problème qui permettra de hiérarchiser les actions selon leur portée ;
- deuxièmement, être partagé par les différents acteurs qui seront chargés de le mettre en œuvre, être factuel et aussi peu sujet à polémique possible afin que le plus grand nombre puisse se l'approprier ;
- troisièmement, être clair et concis ;
- quatrièmement, donner lieu à évaluation périodique.

Le plan Climat de Paris a pris du retard. Aussi, nous pouvions nous attendre à un résultat, si ce n'est d'une merveilleuse qualité, du moins, qui respecte les critères énoncés. Malheureusement, ceux qui ont fait l'effort de prendre connaissance de ce document admettront qu'il n'en est rien. Ainsi, produire un pavé de 150 pages sans compter les annexes, sans même établir avec clarté la part respective des différents facteurs d'émission de gaz à effet de serre sur Paris, relève d'un manquement certain.

De ce fait, le plan Climat à beau jeu de fixer l'ambition d'une neutralité carbone à Paris pour 2050. Sans une analyse précise des sources, l'impact des mesures pour y parvenir avec efficience ne peut relever que de la plus pure spéculation. Ce n'est malheureusement pas étonnant, car si le passé ne préjuge pas de l'avenir, les mêmes causes ont obstinément les mêmes conséquences. Et le passé, c'est l'échec des précédentes mesures environnementales prises par la gauche parisienne.

Le plan Climat a l'honnêteté de le reconnaître. À savoir que :

- pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est -20 % au lieu des -25 % visés ;
- pour l'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, c'est 18,4 % contre les 25 % visés ;
- et plus important encore, la baisse de la consommation d'énergie n'était que de 5 % hors transport alors que l'objectif était de 25 %.

Pour quelles raisons ? Parce que les choix sont toujours plus idéologiques que techniques et pragmatiques. Ils ne découlent pas d'une analyse objective, mais du choix de l'apparence et de l'air du temps. Ainsi, vouloir que Paris s'approvisionne à 100 % en énergies renouvelables

en 2050 sans autre condition fait l'impasse sur la manière dont sont produits ces dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Or, nous savons que nous importons de pays qui ne respectent pas des critères environnementaux aussi stricts que la France et qui utilisent comme énergie le charbon qui est très émetteur de gaz à effet de serre, cela sans parler des conditions sociales imposées à leurs travailleurs.

Ce plan Climat est un peu l'hôpital qui se moque de la charité, en ce sens qu'il fait l'impasse sur le développement durable. L'équilibre avec les deux autres piliers que sont le développement économique et le développement social manque cruellement. La mesure phare de la conversion du périphérique en boulevard urbain en est le parfait exemple. Je vous renvoie à la tribune signée par plusieurs des de mes collègues du 15e arrondissement, parue ce jour dans la presse et qui en précise le non-sens économique, social et environnemental.

Le Plan Climat Parisien comporte une déclinaison locale pour chaque arrondissement. Concernant le volet 18e, nous partageons complètement l'objectif d'éradiquer le chauffage au fioul. En revanche, l'utilisation de la Petite Ceinture pour un usage autre que le transport écologique et décarboné est un non-sens, les autres mesures restant relativement anecdotiques.

En conclusion, ce plan Climat se réduit à un manifeste militant qui offre aux Parisiens comme seule perspective pour atteindre ses objectifs de faire de Paris une ville confinée comme au temps du covid. Nous voterons donc contre.

Gilles MENEDE : Après ces deux premières interventions très négatives sur le plan Climat, je veux au contraire souligner qu'avec cette délibération, ô combien importante, plan Climat 2024-2030 plus vite, plus local, plus juste, tout le travail commun engagé par l'ensemble de l'exécutif et notamment l'adjoint à la Maire Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, et bien d'autres adjoints et aussi bien sûr, réaffirmer l'engagement d'Anne HIDALGO, présente à la COP 28 à Dubaï pour porter la voix des grandes villes du monde et démontrer leurs actions concrètes dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, c'est la première fois depuis la mise en place de la conférence internationale sur le climat à Berlin en 95, la première COP, que les représentants des villes du monde entier sont conviés à participer à l'ouverture des travaux aux côtés des dirigeants nationaux à la COP qui se déroule.

Actuellement, la Maire a présenté ce quatrième plan Climat. Ce plan, vous l'avez dit pour certains, a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050, afin de respecter l'accord de Paris ratifié en 2015, sous la présidence de François HOLLANDE, lors de la COP 21. De nombreuses rencontres ont été effectuées par la Maire de Paris. Avec le secrétaire général des Nations-unies Antonio GUTERRES, le président du Groupe 2 du GIEC, puis les maires des grandes villes, des métropoles que ce soit Bogotá, Milan, Barcelone, Tokyo, Copenhague et j'en passe.

Donc, venons-en à cette délibération. Le nouveau plan Climat intensifiera donc :

- les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la promotion de la sobriété énergétique ;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

En attendant, comment mettre en place ces objectifs du plan Climat ? C'est tout simplement un catalogue de 500 actions à mener à court terme, moyen terme, long terme, aussi bien à l'échelle globale qu'à l'échelle locale pour que l'ensemble de la population soit concerné par des mesures concrètes presque au coin de chaque rue.

À ce propos, la concertation avec les différentes parties prenantes, y compris des citoyens, les associations, les acteurs locaux, a été au cœur de l'élaboration de ce plan, favorisé par des événements des ateliers et aussi une plate-forme en ligne inclusive.

Cette délibération souligne la nécessité de mobiliser l'ensemble de la population parisienne pour relever ces défis. La participation citoyenne, en particulier, de la jeunesse, a été un élément clé dans l'élaboration de ce plan. C'est une mobilisation générale pour garantir la viabilité de Paris dans un avenir proche, car le temps presse. Respecter l'accord de Paris de contenir le réchauffement climatique à 1,5° à l'échelle mondiale avec des objectifs à 2030 et 2050.

J'entends dire que ce plan ne serait pas financé. Effectivement, le plan Climat, c'est quelque chose de très transversal et les différents plans que je vais évoquer : le plan Arbre, le plan Biodiversité, le plan Piéton, le plan Vélo, tous vont contribuer, chacun à leur mesure, à ce plan Climat.

Quelles sont les actions définies globalement pour Paris de manière transversale, concernant les espaces verts, les espaces publics, les mobilités, l'urbanisme, la sobriété énergétique ?

Tout d'abord, protéger la population face aux conséquences du changement climatique.

Premier objectif qui m'est cher : végétaliser, rafraîchir, adapter la Ville, avec l'ouverture de 300 ha d'espaces verts d'ici 2040 dont nous pourrons bénéficier, avec un grand parc dans le Nord-Est parisien, certainement à horizon de 2030.

Également, la mise en place de l'eau partout, avec la mise en place de nouvelles fontaines brumisantes sur l'ensemble du territoire et la mise en place d'ombrières, on a déjà commencé à le faire sur certains endroits du 18e.

Le plan Arbre de 2022 y contribue avec la plantation de 170 000 arbres sur la mandature. Cette année, nous aurons l'occasion de planter 40 000 arbres pendant cet hiver.

Puis, le plan Biodiversité, je veux rappeler aussi, est en cours de révision pour la période 2024-2030.

Deuxième objectif, sur ce premier axe : réduire les inégalités face aux dérèglements climatiques, avec un recensement des lieux pouvant servir de refuge à toutes les personnes, notamment créer des lieux d'accueil, y compris la nuit.

À l'instar du plan Grand froid, la nouvelle création d'un plan Grand chaud, puisqu'on a tous constaté que les étés à Paris sont de plus en plus extrêmes.

Deuxième axe dont nous nous occupons déjà à travers le plan Vélo, à travers le plan Piéton, la réduction drastique de la pollution liée à la circulation automobile. Donc, réduire d'abord la place de la voiture individuelle et, notamment toujours créer des zones piétonnes dans chaque arrondissement, des zones à trafic limité, la transformation de places de stationnement et la végétalisation de l'espace public.

Deuxième objectif, accompagner vers des mobilités bas carbone. Antoine DUPONT en parlerait mieux que moi, de la création de 180 km de pistes supplémentaires et de 103 000 places de stationnement vélo d'ici 2026.

Le plan Vélo, faire de Paris une ville 100 % cyclable, budgétée à hauteur de 250 millions d'euros, le plan Piéton prochain entre 2023 et 2024, budgété également à hauteur de 300 millions, contribuent à ces objectifs.

Troisième axe, mon collègue Mario GONZALEZ, en parlerait mieux que moi, massifier la transformation environnementale du bâti. Il s'agit de rénover les bâtiments publics et privés, avec la mise en place du programme 1 000 toits anti-surchauffe, le programme d'isolation d'urgence face aux fortes chaleurs et la création de 40 000 m² de toits peints en blanc, notamment sur les bâtiments publics de la Ville. Autre objectif concernant la transformation du bâti, accélérer la transformation écologique des écoles et des crèches.

Je termine par les deux derniers axes qu'Anne-Claire développera, accélérer la sortie des énergies fossiles et viser 100 % d'énergies renouvelables, également promouvoir et accompagner une économie locale résiliente et bas carbone.

Au regard de tout cela, peut-être qu'Anne-Claire pourra nous donner des précisions encore sur ces différents axes, différents objectifs et la réalisation, la mise en œuvre pratique dans Paris et dans les arrondissements de ce plan.

Gérald BRIANT : Tu as été très complet, je vais faire très court. Juste sur deux éléments parce que ça a été dit qu'il y avait un exercice d'affichage. Je ne pense pas très réellement qu'on soit dans un exercice d'affichage et surtout aujourd'hui dans la concrétisation.

On parle évidemment du plan Climat, on est en plein dedans. Je le vois dans les dossiers qui m'occupent. Par exemple, avec la municipalisation, se pose aujourd'hui la question du transport et des mobilités douces. Ce qui fait que toutes les livraisons, de plus en plus, vont être généralisées sur de l'électrique pour éviter d'avoir des camions.

Une autre chose, notamment sur le bâti, ça a été dit par Gilles, mais la Ville a décidé de faire des écoles une priorité, leur transformation et leur adaptation. Ce qui se passe ailleurs, notamment sur Jean-Baptiste Clément, en même temps qu'on fait une crèche, on s'occupe du bâti pour le transformer. Et je profite un peu de cette prise de parole pour dire aujourd'hui qu'il y a le rectorat qui a beaucoup de visibilité, qui s'empresse d'annoncer qu'avec la baisse des effectifs, il va falloir qu'on réduise la voilure en termes d'école et qui essaie vraiment de mettre un pied que je trouve destructeur dans notre école publique, de celle de demain.

Il faudrait aussi peut-être qu'on se pose la question de, aujourd'hui, face à l'enjeu climatique, on va avoir besoin de beaucoup de travaux, on va avoir besoin d'écoles qui soient un peu moins décongestionnées. Ça veut dire qu'aujourd'hui, cette question d'adapter le plan Climat et de penser aussi les effectifs en même temps me paraît une solution d'avenir.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, le nouveau plan Climat soumis à notre vote du Conseil d'arrondissement est capital dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de la Ville à ce changement climatique. Je pense que nous avons tous constaté ces dernières années que ce que nous avaient prédit les scientifiques devient malheureusement une réalité, avec une accélération, une intensification des événements climatiques extrêmes. Il était donc de notre responsabilité collective de renouveler l'ambition du plan Climat parisien pour aller plus vite.

Ces études soulignent également que face à la transition écologique, nous ne sommes pas tous égaux. C'est même la double peine, les ménages les plus modestes sont à la fois ceux qui polluent le moins, mais aussi les premières victimes du changement climatique. C'est donc sur la base de ce constat qu'une importante concertation, ça a été souligné par mon collègue Gilles MENEDE, a été engagée avec des Parisiennes et des Parisiens pour construire un nouveau plan Climat selon les trois objectifs suivants : plus vite, plus juste et plus local.

Le plan Climat qui vous est présenté est le résultat de cette concertation au plus près des enjeux des Parisiennes et des Parisiens, ça a été évoqué, les jeunes ont été associés, mais il y a eu aussi des démarches d'aller vers, dans les quartiers Politiques de la Ville. C'est vraiment un plan Climat construit au plus près de ces enjeux.

Globalement, je suis plutôt rassurée par vos interventions puisque je crois que dans le tour de parole, aucune mesure n'a réellement été remise en question. Je n'ai pas entendu de mesures qui n'iraient pas dans le sens de nos objectifs. Vous l'avez dit, ces objectifs fixés, c'est -50 % de consommation énergétique sur le territoire à 2050, c'est 100 % d'énergie renouvelable aussi à 2050, dont 20 % produite localement. En effet, quand on parle d'énergie, on doit articuler ses deux bras, ses deux jambes, que sont à la fois la diminution des consommations d'énergie et à la fois l'augmentation des énergies renouvelables.

Pour atteindre cet objectif, nous avons aussi des objectifs intermédiaires avec 45 % d'énergies renouvelables à 2030 ; nous avons aussi un objectif intermédiaire avec 300 ha d'espaces verts d'ici 2040, qui sont dans la trajectoire de ce qui a été annoncé dans le PLU bioclimatique, c'est donc un travail qui a été fait et certains parlaient de la longueur du travail préparatoire pour arriver à ce plan Climat, mais c'est aussi parce qu'un travail a été fait pour coordonner ce plan Climat avec les différents plans déjà présentés lors des différents conseils d'arrondissement.

Ce plan Climat a été aussi conçu pour être un bouclier social pour les plus fragiles, avec un zéro reste à charge pour les propriétaires modestes pour la rénovation de leur logement. La création d'une expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation, un sujet que j'ai particulièrement porté avec mon ancienne casquette d'adjointe à la Politique de la Ville, ça a été souligné, un des points clés, comment on protège nos enfants et donc, ce lancement du plan de rénovation des crèches et des écoles avec 30 écoles et 10 crèches par an.

Dernier point sur cet aspect social du plan Climat, c'est en effet ce plan Grand chaud pour la mise à l'abri des personnes SDF. Ce plan Climat s'attaque aussi au nerf de la guerre, au cœur du problème qui est notre modèle économique. Je pense que c'est là une grande avancée de notre plan Climat, de rompre avec le dogme de l'attractivité économique qui génère toujours plus de gaz à effet de serre et qui nous entraîne dans cette surconsommation infernale, alors qu'un autre modèle existe, une économie plus locale, plus solidaire, plus circulaire.

C'est pour ça que ce plan Climat s'engage aussi pour la création d'un hub de réemploi avec, et là, c'est bien inscrit, 10 millions en investissements pour la création de ce hub, le soutien à une économie locale bas carbone pour les commerces de proximité avec une taxe Amazon. Je pense que là, nous nous retrouverons tous pour être aux côtés des petits commerçants, la fin de la publicité commerciale sur le mobilier urbain et la sortie du plastique à usage unique.

Ce plan Climat a aussi une mesure importante qui a fait polémique. C'est la question du Périphérique. Il faut quand même savoir que 550 000 personnes vivent à proximité immédiate du Périphérique. C'est un peu l'équivalent de la ville de Lyon. C'est un problème majeur, car ces personnes sont exposées plus de 200 jours par an à des seuils de particules fines qui sont au-dessus des normes de l'OMS. On ne pouvait donc pas présenter un plan Climat sans s'attaquer au sujet du Périphérique, là encore, en cohérence avec ce qui avait déjà été présenté, c'est-à-dire la transformation en boulevard urbain et une étape qui est, bien entendu, la limitation de la vitesse à 50 km qui permet à la fois de sécuriser, mais aussi de diminuer la pollution et de fluidifier le trafic, et la voie de covoiturage qui sera mise en route dès la fin des JO.

Sur la question du budget, je ne sais pas si je dois utiliser l'expression de l'hôpital qui se moque de la charité, mais aujourd'hui, pourquoi Paris devrait porter seul le coût de la transition écologique ? Aujourd'hui, nous n'avons pas d'aide du gouvernement alors que sur des sujets aussi importants que la mobilité, la végétalisation et la rénovation énergétique, il est de la

responsabilité de l'État qui a quand même été condamné pour inaction climatique d'être aux côtés des collectivités pour financer. Un certain nombre de mesures ont déjà fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement de la mandature qui sera complété pour pouvoir atteindre ses objectifs. Après, si vous voulez déposer des amendements budgétaires pour amplifier le budget du plan Climat, je pense que ça ne fera que renforcer cette ambition.

En tout cas, pour assurer un avenir aux générations futures, je ne vois pas d'autre choix pour les élus de ce Conseil d'arrondissement que de voter à l'unanimité ce plan Climat.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

2023 SG 96 – Transformations Olympiques – Convention de financement avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune (32 500 €) dans le cadre du projet « Terrain de Jeu(x) »

Éric LEJOINDRE : La 2023 SG 96 n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

2023 SG 104 – Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

Rudolph GRANIER : Très brièvement, pour vous présenter un historique des financements de ces JO.

En 2016, les 12 entités cofinanceurs s'étaient engagées sur un montant de 1 378 000 000, été 2021, on passe à 1 552 000 000 et la Ville de Paris cotise à hauteur de 153,6 millions d'euros. On avait déjà alerté sur la possibilité que l'évolution de ce modèle économique puisse entraîner de possibles surcoûts et forcer la Ville à remettre plus d'argent. J'avais pris l'exemple de nombreux couacs pour la construction de l'Aréna 2, d'ailleurs, qui n'est pas encore ouvert et qui est déjà tagué. Si vous passez par le périph, car on peut encore y passer, vous vous en rendrez compte.

En décembre 2022, une nouvelle version votée par la Solideo pour porter cette fois-ci le budget à 1 711 000 000 €. La participation de la Ville montant à près de 170 millions d'euros. C'est ce que nous avons à délibérer aujourd'hui.

Ces 16 millions d'euros supplémentaires, ils seront versés de manière linéaire à la Solideo dans les années 2024 et 2025. Pour mémoire, on s'était engagé à ce que le financement total des jeux pour la Ville s'étale sur huit exercices budgétaires de 2016 à 2024. Engagement qu'elle sera obligée de retirer dès la semaine prochaine puisque maintenant, il est question de prolonger ce financement jusqu'en 2025.

Pour toutes ces raisons et que parce que nous ne sommes finalement pas contre les JO, on va plutôt s'abstenir sur ce nouveau dérapage budgétaire que nous constatons et qui ne relève en rien – c'était l'objet de ma précédente intervention aussi – de la guerre en Ukraine, du coût des matières premières, de l'inflation ou quoi que ce soit puisqu'on est sur des augmentations qui sont largement plus près de 18 %, 20 % que de ce qu'on peut constater dans nos conseils d'administration. On est tous dans des conseils ici autour de cette table. On a eu à absorber des surcoûts, notamment chez les bailleurs sociaux, mais on n'est plus dans les 8, 10 points en général. Là, c'est plus du double. Donc, c'est un vrai dérapage budgétaire que nous ne pourrons évidemment pas cautionner. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mams YAFFA : M. GRANIER a rappelé l'ensemble des chiffres. Pour rappel, la société de livraison des ouvrages de la Solideo est un établissement public industriel et commercial de l'État, créé en février 2017. Donc, il est présidé par la Maire et dirigé par Nicolas FERRAND. Sa mission principale est d'assurer la réalisation de tous les ouvrages et projets d'aménagements durables nécessaires à l'organisation des JO et paralympiques comprenant 70 projets d'aménagement en s'assurant de la pérennité de ces infrastructures après les jeux, donc avec un héritage certain.

En 2022, la Solideo a mené ce travail de réévaluation de sa maquette financière pour prendre en compte le contexte marqué, malgré ce que vous dites, par la crise en Ukraine à partir de février 2022 et par la désorganisation des chaînes logistiques, notamment suite au covid, qui a entraîné une forte augmentation du coût des matières premières. Par ailleurs, les indices de construction ont augmenté bien plus qu'anticipés. L'inflation de l'indexation de ces prix, passage d'un budget estimé en euro courant 2016 à l'euro courant 2022, hausse contenue du budget de la Solideo à hauteur de 10 % pour atteindre effectivement les 4,4 milliards d'euros. Le budget des contributions publiques passait de 1,55 milliard à 1,71 milliard qui est une hausse de 158 millions, dont 20 millions de coûts de fonctionnement de la Solideo, suite à la recommandation de la Cour des Comptes. À noter qu'en contrepartie, les équipements sous ouvrage de la Ville de Paris ont perçu une hausse de leur financement à hauteur de 10 millions d'euros. 7,6 millions d'euros en ce qui concerne l'Adidas Aréna, passant de 57 millions à 84 millions d'euros. La contribution Solideo est de 1,11 million d'euros sur Coubertin, c'est la dernière révision budgétaire.

Il me semble que Pierre RABADAN a présenté ces éléments en décembre 2022 au groupe Changer Paris et à nouveau vendredi dernier. Donc, je pense que vous aviez toutes ces informations. Il va falloir s'informer auprès de vos collègues.

Éric LEJOINDRE : Peut-être, ajouter un ou deux mots dans cette discussion. D'abord, rappeler que le budget des jeux à Paris, et c'est le sens de la candidature que nous avons portée et gagnée grâce à la Maire de Paris est, comparé aux autres JO et paralympiques, particulièrement faible. Pour une raison assez simple, c'est qu'en fait, nous avons décidé de ne construire que très peu de choses pour les JO et des objets que nous allons garder pour 50 à 100 ans à venir puisque l'Aréna, nous l'avons pour les JO, le 18e l'aura surtout pour toute la suite de son existence et c'est le cas aussi de la piscine olympique dans un département, la Seine Saint-Denis dont on sait les besoins en matière de l'apprentissage de la natation.

Donc, le budget des jeux, il est, si encore une fois, on sort de sa bulle et on se compare à ce que sont les budgets en général des JO, extrêmement bien tenu. C'est la conséquence d'un choix de modèle fait par la Maire de Paris et qui explique d'ailleurs, en grande partie, pourquoi nous avons obtenu ces JO, pour Paris d'une part, et pourquoi surtout aucun autre JO après Paris, ne sera si différent de ce qu'on fait. Et les JO à Paris seront un moment de rupture dans l'organisation non seulement des JO, mais je crois, des grands événements sportifs pour les années à venir et on pourra là encore remercier Paris et donc sa Maire, d'avoir fait preuve d'une très grande vision dans cette candidature qui date maintenant d'il y a assez longtemps.

Ces modalités qui permettent à Paris d'accueillir le monde entier dans d'excellentes conditions, à l'heure par ailleurs, et sans aucun incident puisqu'il n'y a évidemment eu aucun incident dans la construction de l'Aréna, l'équipement que je trouve vraiment extrêmement réussi, et je sais que je suis pas le seul à le trouver, qu'on a réalisé dans des temps particulièrement courts, il y a assez peu de chantiers, auront été aussi qualitatifs que ceux de l'aréna. Donc, je récuse totalement ces trucs qui sont lancés comme ça sans aucune objectivation, qu'il y a eu des problèmes à l'Aréna. Personne n'en a vu la queue d'un, mais ce n'est pas grave, on peut toujours le dire, « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». J'imagine que c'est la logique de cette intervention, le chantier de l'Aréna s'est particulièrement bien passé, il sera livré à temps et pour le bénéfice de l'ensemble des

habitants du 18e. Donc, je suis heureux de voter cette délibération, heureux qu'on ait les JO, heureux qu'on soit prêt à les organiser, et conscient que tout autour de nous, le monde change, le monde bouge. Il y a des choses dans le monde qui font que, non seulement pour les JO, mais pour votre propre portefeuille dans votre propre vie, la vie est plus chère et il n'y a pas de raison que ça ne soit pas le cas aussi pour les JO.

En tout cas, les budgets et les agendas sont tenus. Nous accueillerons le monde entier l'été prochain et nous serons tous heureux de le faire. Donc, je vous invite à voter cette délibération.

VOIRIE

2023 DVD 87 – Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

Éric LEJOINDRE : La délibération DVD 87 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2023 DVD 120 – Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! »

Éric EHLERS : Mes chers collègues, nous partageons un grand nombre des dispositions contenues dans ce projet Paris priorité Piéton. Toutefois, plusieurs problématiques rencontrées par les piétons nous semblent insuffisamment traitées. Pour sanctuariser les trottoirs, il faut davantage faire respecter leurs usages, à savoir : la propreté, les encombrants, la circulation des engins motorisés et j'en passe. Le résultat actuel est très insuffisant. Il faut une nouvelle stratégie de lutte contre les incivilités et une plus grande réactivité des interventions. Il faut par ailleurs mieux entretenir la voirie, notamment celle des trottoirs. Je fais notamment référence aux indemnisations de personnes qui chutent sur les trottoirs parisiens insuffisamment entretenus.

Enfin, il serait bien de favoriser des cheminements directs, cela manque beaucoup à Paris. Ce n'est pas malheureusement toujours le cas. Il serait utile à ce titre de s'inspirer des expériences étrangères en allant moins loin que Tahiti, à savoir, le modèle des carrefours à la japonaise avec une circulation en trois temps, dont un temps uniquement piéton. Paris dispose de nombreux carrefours où l'intensité de la circulation piétonne le justifierait, tout en améliorant la sécurité des traversées. Nous avons quelques exemples dans le 18e.

Aussi, M. le rapporteur, pourriez-vous nous indiquer comment ce plan a été élaboré ? Comment a-t-il été concerté ?

Pour conclure, le sujet étant d'importance, ce texte mérite pour nous d'être retravaillé, aussi nous nous abstiendrons.

Éric LEJOINDRE : Je voudrais indiquer au Conseil d'arrondissement que jusqu'à nouvel ordre, rien n'a changé, et que Tahiti n'est pas à l'étranger, mais en France. Je sais que les outre-mer, c'est un peu particulier, mais on peut ne pas être physiquement en métropole et être quand même en France et c'est le cas de Tahiti.

Ariel LELLOUCHE : Chers collègues, M. EHLERS, en tant que responsable délégué des seniors, ce vœu me réjouit, pour la bonne raison, c'est qu'il tend à promouvoir la marche à pied qui, rappelons-le, est le premier mode de déplacement des Parisiens. 65 % du total global des déplacements, mais en particulier, des ainés. Puis-je me permettre d'abord, effectivement, vous avez parlé de sécurité, et je reçois beaucoup de personnes qui ont des soucis, mais justement, ce plan tend à le combattre et vous verrez dans la deuxième partie de mon exposé

que nous avons fait vraiment les choses, en particulier la police municipale pour faire en sorte de verbaliser. Néanmoins, tout d'abord, exposons quelques faits.

Déjà, sur la piétonnisation, pourquoi la piétonnisation ? Pourquoi ce désir de la Ville de Paris de transformer les rues et laisser un peu moins la place à la voiture ? Tout à l'heure, j'étais avec M. le Maire, on parlait de ce pari d'il y a 50-60 ans où on pouvait laisser nos enfants jouer dehors. Moi, j'ai connu un peu cette période-là, peut-être pas forcément à Paris, mais c'est vrai aussi il y a 50 ou 60 ans en arrière. C'est vrai qu'aujourd'hui, la rue est un danger. La sécurité est un motif constant de préoccupations pour les piétons.

Puis-je me permettre d'apporter, quand même, quelques chiffres assez négatifs ? Si le nombre de blessés hospitalisés a diminué de 40 %, de 2017 à 2022, le nombre d'accidents mortels était de 92 en 2022 ; 91 % des accidents graves ou mortels à l'encontre d'un piéton sont dus aux véhicules motorisés. 24 % pour les motos, 50 % pour les voitures, 17 % pour les poids lourds. Bien entendu, les enfants, les seniors, sont les plus touchés. Ils représentent respectivement 11 et 31 % des victimes totales.

Puis-je rajouter encore un dernier chiffre morbide ? Sur les piétons tués en 2022, 67 % ont plus de 60 ans. Autant vous dire que ce sujet me préoccupe depuis que j'ai pris place à cette fonction. À l'intérieur du Conseil local des aînés que j'anime de manière régulière, c'est un sujet qui revient souvent.

Nous pouvons dire que si un sentiment d'insécurité tend à se développer en ce moment avec l'émergence des cyclistes et des trottinettes, le principal danger pour les piétons reste encore les véhicules motorisés qui, malheureusement, font des accidents mortels.

Dès lors, la démarche de la reconquête de l'espace public auparavant détenu par les véhicules motorisés au profit des piétons est en marche. La surface totale d'aire piétonne est passée de 65 ha à 90 ha, soit une hausse de 33 % en l'espace de 2020 à 2023, création de rues aux écoles, piétonnisation des quartiers, élargissement des trottoirs, autant de dispositifs permettant d'augmenter la largeur des trottoirs et la sécurité des piétons. Dans le 18e, par exemple, nous avons élargi les trottoirs de la rue Labat, de la rue Poulet, de la rue Panama, créé une promenade piétonne sur la rue de la Chapelle, piétonnisé onze rues aux écoles, etc. Le plan Piéton va permettre de consacrer 300 000 € à plusieurs leviers indispensables pour favoriser la marche, créer des hectares d'espaces piétons, étendre le dispositif « Paris respire ». Je laisserais mon collègue revenir là-dessus. Par contre, je voudrais insister sur le code de la rue et usage pour les usagers vulnérables pour répondre directement à votre question.

Encourager la marche des seniors est essentiel, ne serait-ce que pour des raisons d'activité physique. C'est un axe essentiel de nos politiques. Les seniors constituent le public le plus vulnérable de la marche, on l'a dit, on l'a répété et également, les personnes les plus sensibles au sentiment d'insécurité dans l'espace public. Il constitue donc un public prioritaire dans les politiques d'aménagement de l'espace public, afin que nous puissions assurer leur cheminement en toute sécurité, des trottoirs larges, éclairés, confortables, sans autres usagers que les piétons. Alors, ça prend du temps. J'habite pas loin de l'axe Marx Dormoy, je sais qu'avec les travaux, il y a eu des chutes, on est en train de pallier cela.

Ce plan Piéton vise à corriger le sentiment de l'aménagement de l'espace public de façon à diminuer les conflits entre les différents modes. Ça a été d'initier avec le plan Vélo, mais bien entendu, on a aussi l'aménagement des arrêts de bus. De la même manière, le code de la rue promulgué en début d'année vise à agir sur les comportements individuels et incivilités constatées dans l'espace public. Les infrastructures ne font pas tout. On a beau élargir les trottoirs, si on a encore des gens qui l'utilisent mal, il va falloir agir là-dessus.

C'est pour ça que la police municipale dont cela constitue l'une des principales missions a dressé 2 399 284 PV. Ensuite, la suppression des trottinettes en libre-service qui occupaient régulièrement les trottoirs, ou l'introduction des tarifs de stationnement pour les BEM s'inscrit dans cette même logique d'un espace public apaisé avec aussi peu de conflits que possible en désencombrant les trottoirs.

Antoine DUPONT : Je pense que le plan Piéton, finalement, c'est un prolongement cohérent de la politique entamée depuis 2020, à savoir un travail de réallocation de l'espace public, de séparation des flux. Le plan Piéton va dans la droite ligne du plan Vélo, des démarches au niveau des quartiers. Je comprends qu'il y a beaucoup de choses à faire, on y travaille, vous connaissez très bien le temps long nécessaire aussi à l'amélioration de l'espace public et à sa transformation. Les projets qu'on porte sont ambitieux et je pense qu'ils vont dans le bon sens.

Je voudrais juste corriger quelque chose que vous avez évoqué, et vous rassurer sur ce point, sur le plan Vélo. Je vous rassure, dans le 18e, nous arriverons à réaliser 100 % du plan Vélo sur lequel nous nous sommes engagés. Donc, je vous invite à acheter un vélo parce que ça va faire du vélo fort dans le 18e dans les prochains mois.

Il y a trois leviers sur le plan Piéton :

- le levier sur l'affectation du piéton et sa place dans l'espace public ;
- un deuxième levier sur les standards de qualité et de sécurité ;
- un troisième levier sur l'adaptation des zones piétonnes aux enjeux climatiques.

Ces trois leviers, comme je le disais, sont le prolongement des politiques publiques que nous avons entamées depuis 2020. Il n'y a pas de structure particulière de concertation sous-jacente à la construction du plan Piéton, mais ce plan se nourrit de ce que les Parisiennes et les Parisiens considèrent comme une réussite dans le cadre de la politique qu'on porte. Piétonnisation, végétalisation et sécurisation, ce sont les trois leviers. J'entends votre question, et en fait, vous attendez une réponse extrêmement précise avec un comité Théodule qui soit mis en place, etc. Il n'y en a pas eu. C'est construit sur la base de la politique publique que nous portons depuis 2020 et dans une logique qui est celle que j'ai exposée précédemment.

2023 DVD 123 – Plan Vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Île-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3 733 000 €)

Éric EHLERS : Nous voterons contre cette délibération, en cohérence avec notre opposition aux aménagements prévus au niveau de la porte de la Chapelle.

Antoine DUPONT : J'entends que vous êtes donc contre le réaménagement de la porte de la Chapelle, en tout cas, sa partie piste cyclable. Je trouve ça quand même assez antagoniste avec les positions que vous portez parfois dans l'arrondissement, en disant qu'on ne va pas assez loin, on ne va pas assez vite, parfois c'est le contraire, j'ai du mal à trouver une position cohérente sur ce sujet.

VŒUX

V18202349 – Vœu des élus du groupe Paris en Commun du 18e arrondissement concernant la dénomination de l'école de la rue Lepic

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une demande ancienne qui date d'un certain nombre d'années, de plusieurs associations de Montmartre, de rendre hommage à Francisque POULBOT par la dénomination d'une école. Pendant très longtemps, cela n'était pas possible à Paris. Les écoles élémentaires ou maternelles avaient le nom qui correspondait à leur adresse, contrairement aux collèges ou aux lycées. Depuis un vœu de l'exécutif parisien de décembre 2021, il est maintenant possible de donner un nom à une école. Il avait été envisagé un moment que ce soit l'école située place Jean-Baptiste Clément qui soit choisie pour sa dénomination. Dans nos échanges avec Danièle PREMEL, nous avions convenu notamment que ce n'était pas forcément une bonne idée parce que là, pour le coup, ce nom avait un sens fort dans le 18e, avait une signification très forte, surtout après la commémoration que nous avons faite récemment de la Commune.

Donc, le choix s'est porté sur l'école de la rue Lepic tout simplement parce qu'elle est à quelques numéros du dispensaire que Francisque POULBOT avait fondé en 1923, où il accueillait les enfants. Dispensaire qui est après, d'ailleurs, transformé en une association en 1939, les P'tits Poulbots que nous connaissons encore aujourd'hui. C'est donc un mouvement qui s'inscrit dans l'histoire du 18e. Et compte tenu de l'action de Francisque POULBOT pour les enfants de Paris, qui ont même pris cette appellation aujourd'hui de P'tits Poulbots, il nous a paru utile de répondre à cette demande des associations de Montmartre.

Je précise que j'ai eu l'occasion d'en informer le conseil d'école de la rue Lepic lors de sa première réunion au mois de novembre de ce souhait de la Ville de Paris. Cela a recueilli l'approbation de l'ensemble de la communauté scolaire. J'ai eu l'occasion d'évoquer ce souhait lors du conseil de quartier Montmartre il y a peu, avec aussi une approbation de cette idée.

Donc, je vous propose d'adopter ce vœu qui sera, je pense, une réponse à cette demande vraiment ancienne des associations de Montmartre.

Danièle PREMEL : Merci, M. DAVIAUD, et je sais combien ça vous tient à cœur.

Effectivement, ça fait un moment que vous prononcez la volonté de mettre le nom de Francisque POULBOT sur une école. Et je dois dire que je suis heureuse aujourd'hui, de pouvoir y répondre et d'y répondre à double titre parce que ce vœu ouvre, comme vous l'avez dit, pour notre Arrondissement, la dénomination aujourd'hui possible de nommer une école par un nom autre que celui de son emplacement et en cela, de rentrer dans le monde du symbole, des valeurs et de la mémoire. Et puis, un vœu qui a par sa proposition l'école Francisque POULBOT porte plusieurs dimensions : historique, territoriale, sociale, artistique et poétique.

Alors, oui, Francisque POULBOT a deux facettes, celle d'un artiste et celle de citoyen investi dans le social. Artiste de Montmartre, il décore les cabarets, puis commence à croquer les gamins de Montmartre alors appelé gavroches. À la fois, insolents, touchants, qui bientôt s'appelleront les poulbots, enfants de Montmartre, puis les enfants pauvres de Tout Paris. Citoyen du social, il s'est investi beaucoup dans la vie de son quartier comme cofondateur de la République de Montmartre en 1920 et il consacre beaucoup de temps aux enfants nécessiteux. En 1923, comme vous l'avez dit, il aide les jeunes déshérités de Montmartre et il ouvre Les P'tits Poulbots, un dispensaire rue Lepic.

Je rappelle une petite anecdote qui est peu connue, c'est qu'il a été réformé en 1914, au cours de la guerre et il dessinait, par contre, des affiches patriotiques qui lui vaudront d'être assigné à résidence pendant la Seconde Guerre mondiale. Beau courage.

Donner son nom à une école de la rue Lepic, à celui qu'on a surnommé le Père des gosses, on ne peut qu'y adhérer et soutenir l'ensemble des associations et de la communauté éducative que vous avez sollicitée pour qu'aujourd'hui, l'école Lepic porte ce nom.

À l'occasion par contre, de cette nouvelle dénomination, je souhaiterais qu'un événement où les enfants, nos petits poulbots, en soient les acteurs et que l'association des P'tits Poulbots soit au cœur de cette manifestation. C'était une demande en direction de M. le Maire.

Christian HONORE : Nous allons voter avec d'autant plus d'enthousiasme ce vœu que Pierre-Yves BOURNAZEL est intervenu à plusieurs reprises justement pour demander à ce qu'une école de Montmartre soit dénommée Francisque POULBOT. Je rejoins la demande de Mme PREMEL d'y associer bien évidemment les P'tits Poulbots.

Angélique MICHEL : Le groupe Changer Paris se joint à ce vœu. Je suis assez ravie que ce soit l'école Lepic pour des raisons personnelles, comme vous le savez, et je voudrais rajouter qu'effectivement, la communauté éducative y est très sensible, ainsi que l'ensemble des enfants. Je rejoins parfaitement Mme PREMEL sur l'idée de faire cette manifestation avec la présence des P'tits Poulbots, si cela est possible.

V18202350 – Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen relatif au maintien du seul lycée général et technologique du 18e arrondissement de Paris

Pierre-Yvain ARNAUD : On va partir d'un engagement il y a quelques années, celui d'une présidente de Région qui promet avec son exécutif de rénover le lycée Rabelais. On parle d'une réalité, le lycée Rabelais a bénéficié après beaucoup d'atermoiements de cette rénovation, avec beaucoup de moyens, à coups de millions d'euros. Maintenant, où est-ce qu'on en est ?

La présidente de Région a annoncé brutalement l'année dernière que le lycée Rabelais allait fermer. L'engagement a donc été rompu. Puis, puisqu'on a parlé beaucoup ce soir de deniers, d'investissements, de retour sur investissement, tout ça fut brisé. Les millions d'euros investis, six précieux millions d'euros que nous aimons tant dans ce Conseil débattre sur le prix des loyers et des investissements, tout fut pulvérisé par la décision de la présidente de Région. À la place, qu'est-ce que nous avons ? Nous n'avons pour l'instant qu'un lycée qui a du mal à connaître son futur destin. Quelle raison est mise en avant pour le faire disparaître ? Qu'est-ce qu'il a fait de mal le lycée Rabelais ? Eh bien, il a fait de mal apparemment qu'il n'a pas assez d'élèves.

Alors, on s'interroge. Pourquoi est-ce qu'il n'a pas assez d'élèves le lycée Rabelais ? Eh bien, c'est simple, depuis ces dernières années, tout a été fermé. Les écoles d'infirmières, les BTS, etc. tout ce qui était l'enseignement qui permettait de faire des effectifs au lycée Rabelais ont été supprimés. Donc, on a moins d'effectifs parce qu'on en a enlevé. On nous dit aussi : « le lycée est évité ». Oui, bien sûr, on a construit une carte scolaire pour l'éviter. Donc, il est très logique maintenant qu'on a un lycée qui soit petit. On construit le fait que Rabelais décline et on le ferme ensuite. Quand on veut abattre son chien, on dit qu'il a la rage. Malheureusement, c'est le destin qu'on réserve aujourd'hui à un établissement public d'enseignement. Voilà où on en est en France maintenant.

Rabelais, ce que je vois à la place, actuellement, ce sont des élèves motivés. Je vous invite d'ailleurs à lire *Libération*, super travail avec les élèves des Rabelais, les témoignages des

élèves qui parlent de leur quotidien dans le 18e arrondissement. Oui, Rabelais est attaché à notre Arrondissement, ça a été dit, c'est notre seul lycée général et technologique d'une ville de 200 000 habitants. Quelle ville de France connaît ce destin-là ? Aucune. Sauf le 18e arrondissement.

Donc, notre vœu a pour but de s'opposer à cette fermeture. Mais allons plus loin. On a fait ici un conseil sur la fermeture des classes dans le primaire. C'est la même logique. On enlève des classes, on enlève des postes, on entasse les enfants. Et dans le lycée Rabelais, c'est ce qui se passera. Les lycéens seront déplacés vers d'autres lycées et entassés, mais les lycéens de Rabelais, ce n'est pas tous les lycéens, c'est des lycéens plus fragiles qui ont besoin d'accompagnement. Donc, qu'est-ce qui leur arrivera dans ces lycées-usines qu'on nous promet comme l'avenir rayonnant de l'Éducation nationale ? Dans ces lycées, ils auront moins d'accompagnement ; ils auront plus de taux d'échec.

Donc, notre logique est très simple au Groupe des écologistes et citoyens, c'est de laisser le lycée Rabelais vivant. Un lycée pour ses élèves, un lycée pour ses familles, un lycée pour leur réussite. Donc, nous demandons à la présidente de Région, n'est-ce pas, M. GRANIER ?

Rudolph GRANIER : Je n'attends que du vote.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je n'attends que du vote, ça change. Nous attendons effectivement que Rabelais reste notre lycée. J'attends que vous compreniez le vœu des habitants du 18e arrondissement au lieu de le nier. Allez les voir, allez parler avec ces jeunes, allez parler avec les enseignants qui se dévouent tous les jours pour faire fonctionner ce lycée. Ils vous diront que ce lycée, il est nécessaire. Vous voulez peut-être en faire, je vais employer cette expression « un lycée tampon ». Expression qui vient d'arriver dans le vocabulaire. Eh bien, apparemment, dans l'avenir, le lycée Rabelais sera un futur lycée tampon, nous nous y opposons. Nous voulons un vrai lycée à Rabelais, avec des élèves qui soient là pour étudier et travailler, non pas juste servir de terrain de manœuvre pour d'autres établissements.

Donc, nous voulons garder notre lycée, nous le voulons pour les habitants du 18e arrondissement et nous le voulons pour tous ceux qui sont attachés à la réussite de tous les enfants, et pas que de certains.

Carine ROLLAND : Merci beaucoup, cher Pierre-Yvain pour cette ardeur et cette force de conviction. Je suis sincère, nous souscrivons bien sûr à ce vœu puisqu'il prolonge un certain nombre d'autres qui ont été portés au sein de cette majorité. Je ne reviendrais pas sur les éléments, les arguments tout à fait pertinents qui ont été avancés. Rajoutons peut-être juste, si l'addition n'était pas encore assez lourde, que le lycée Rabelais fait partie d'une désormais grande cohorte de six lycées professionnels et deux lycées généraux qui ont été fermés ou vont l'être d'ici la rentrée prochaine. Et ce, de manière à chaque fois, tout à fait unilatérale, nous l'apprenons par voie de presse, rarement au Conseil d'administration où la Région vient expliquer ses choix. En tout cas, jamais il n'est fait de propositions.

Il s'agit donc, pour revenir à ce que vous disiez Pierre-Yvain, d'une manière comptable d'aborder à la fois les élèves, leurs familles, leur devenir. Nous continuons bien sûr de nous y opposer. Pour le reste, je crois n'avoir rien à ajouter. Nous nous rallions à la possibilité de voter ce vœu.

V18202351 – Vœu déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen relatif au projet de Loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

Mams YAFFA : À Paris, on agit pour l'intégration. Cambodge, Espagne, Tunisie, Congo, Algérie, Italie, Sénégal, Maroc, Vietnam, Mali, Portugal, Angleterre. Nous sommes tous des

enfants issus de l'immigration. En France, selon la définition qu'en donne l'INSEE, la notion d'étranger fait référence à la nationalité : « Est étranger, toute personne qui n'a pas la nationalité française ». La notion d'immigré, plus élaborée, fait référence à la fois, à la nationalité et au pays de naissance : « Est considéré comme immigré, toute personne née à l'étranger, sous une nationalité étrangère ». On reste donc toute sa vie immigré.

Très présente en Île-de-France où son poids atteint 12,4 % de la population totale, la population étrangère est particulièrement nombreuse à Paris. 334 566 étrangers, soit 15 % de la population. Et en Seine–Saint-Denis, 327 300 étrangers, soit 21,4 % de la population. Les nationalités représentées à Paris sont particulièrement diversifiées, ce qui atteste du rôle de plaque tournante que joue la capitale dans les échanges migratoires. Quant à la population immigrée, son poids dans la population totale est passé à Paris de 18 à 20 %, 3 % entre 99 et 2010. C'est une population qui se féminise et qui vieillit avec l'arrivée aux âges de retraite d'immigrés d'ancienne génération.

Quelques chiffres : 455 633 immigrés à Paris, soit une augmentation de 17,9 % depuis 1999. 334 566 étrangers à Paris, soit une augmentation de 8,4 % depuis 1999. 20,3 % de la population totale est immigrée. À Paris, un habitant sur cinq est immigré ; 110 nationalités sont représentées à Paris ; 29,4 % des habitants des quartiers Politiques de la Ville sont immigrés français ou étrangers. En France, un étranger sur dix habite Paris et quatre étrangers sur dix résident en Île-de-France. La précarité de certaines personnes immigrées est renforcée par leur non-régularisation et leur difficile accès aux soins. De plus, alors que la population française vieillit, les métiers en tension et qui sont souvent de première ligne nécessitent toute notre attention. Les premiers de cordée, comme diraient certains.

Alors, comment Paris contribue-t-elle à faire respecter le droit de ces femmes et hommes, que ce soit en matière de relations avec les administrations, mairies, préfectures, avec leurs employeurs ou dans leur vie quotidienne, santé, scolarité ? Cela passe par la mise en place de politiques humanistes se traduisant par la formation des agents municipaux pour un accueil adapté. Le soutien d'une aide juridictionnelle et un accompagnement administratif dédié. L'apprentissage du français, par exemple. Ces politiques sont possibles et pérennes quand elles s'appuient sur de larges coalitions locales impliquant associations, collectifs de citoyens et structures municipales, notamment portées par un élu dédié, par exemple, et qu'elles incluent la promotion d'une autre vision des migrations.

Je finirais, chers collègues, par dire que lorsqu'on parle d'humanité, on ne doit pas être utilitaristes : « immigrés assignés aux seuls métiers dits en tension ». On ne doit pas être répressif : « enfermement et l'expulsion des personnes étrangères » et on ne doit surtout pas être régressif : « supprimer des droits sociaux, l'AME, l'APL, le regroupement familial, le droit du sol, l'aide médicale, etc. ». Ceci est inacceptable. En tant qu'enfants de la République, immigrés, enfants d'immigrés de la Nation française, nous nous opposons fermement à ce nouveau projet de loi Immigration parce qu'elle est indigne de la France et des valeurs que nous défendons.

Éric LEJOINDRE : J'ai quatre explications de vote.

Sarah PROUST : Bien sûr, on se reconnaît dans beaucoup de choses qui ont été dites par Mams YAFFA et par le vœu d'ailleurs, qui dit des choses à la fois très justes dans lesquelles nous nous reconnaissons. Néanmoins, c'est un débat qui dépasse largement la question du 18e arrondissement. C'est un débat politique, c'est un débat dans lequel les uns et les autres ont pu s'exprimer et donc, notamment au regard du considérant sur l'article 3 avec lequel nous ne sommes pas d'accord. La proposition du groupe est la liberté de vote comme pour chacun des vœux et notamment ce type de vœu, mais nous serons un certain nombre à nous abstenir. En tout cas, je m'abstiendrai sur ce vœu.

Gérald BRIANT : Nous allons voter ce vœu même si on pourrait réécrire, mais la volonté est là, c'est celle d'être cohérent avec les positionnements de notre groupe à l'Assemblée et au Sénat qui est de combattre pied à pied cette loi. M. BROSSAT a beaucoup communiqué dessus et a beaucoup combattu. Donc, nous allons être cohérent et votons le vœu des deux mains.

Thierry CAYET : Il est important de savoir où sont tous ces migrants. On peut les chercher sur les chantiers des JO, on peut les avoir sur le Grand Paris, on peut les avoir aussi dans le 16e. Ian BROSSAT a fait un centre pour des migrants et il a été farouchement combattu. Il s'est avéré que la plupart de ces gens ont des migrants pour emmener les enfants à l'école, ont des migrants pour faire la cuisine et ont des migrants pour vivre chez eux, faire le ménage, etc. Dans ce centre, il s'avère qu'après, des gens ont trouvé du travail dans le 16e, ce qui veut dire qu'on a l'habitude de faire peur du migrant et ça ne date pas d'aujourd'hui, ça date déjà d'il y a 50 ans. Jean-Marie LE PEN quand il s'est présenté, il y a 50 ans, a annoncé des chiffres de 1 million de migrants, mais c'était sérieux, et puis attention, il y avait tout un discours à la Zemmour derrière. Eh bien, aujourd'hui, Marine LE PEN, elle annonce combien ? 500 000. Si je fais 1 million sur 50 ans, ça fait 50 millions. Nous sommes 60 millions, je crois ? Il y a un problème. Et il ne parle pas des enfants qu'ils font, vous voyez ? Marine LE PEN parle de 500 000. OK, faisons la même addition sur 50 ans, ça fait 25 millions. Donc, il y a un problème dans les chiffres. Là, vous avez Mams qui a fait vraiment des chiffres, on peut s'appuyer dessus, il faut arrêter d'avoir peur comme ça, parler des chiffres et puis prendre raison. Et pas de Jeux olympiques, pas de Grand Paris, pas de tunnel sous la Manche et pas de gens servis dans le 16e. Voilà ma raison, je voterai ce vœu.

Anzoumane SISSOKO : Merci à Mams YAFFA pour sa présentation qui reflète bien notre très vive inquiétude quant à ce projet de loi.

Je voudrais simplement ajouter qu'en matière d'immigration, il serait grand temps de peser les termes du débat. En se fondant sur des réalités et non des fantasmes agités comme un chiffon rouge afin d'embarquer les foules. Je voudrais notamment revenir sur un faux argument aussi vieux que les influenceurs de l'extrême droite, le supposé appel d'air si puissant qu'il réussit à convaincre femmes et hommes à travers les routes et des mers, au péril de leur propre vie et parfois celle de leurs propres progénitures, les fameuses aides sociales : abus, fraudes, ces dangers qui menacent soi-disant les finances du pays.

Venons-en au fait. La CAF, pour en bénéficier, il faut au moins qu'un de deux membres du couple ait déjà été régularisé pour en bénéficier. Le RSA, l'allocation dite handicapée, etc. il faut que la personne ait déjà été régularisée et ceci, depuis cinq ans avant de pouvoir y prétendre. L'allocation de chômage ? Oui, un migrant ne peut y prétendre que s'il est régularisé. Et pourtant, les travailleurs sans-papiers présentés à n'en plus finir comme délinquants passent leur vie à travailler, et heureusement, pour la France. Nous attendons une juste reconnaissance de cela, ni plus ni moins.

Je terminerais pour dire que sous cette nouvelle loi Immigration, la différence entre la circulaire Valls, c'est que la circulaire Valls permet aux gens de changer de métier. Avec ces nouvelles lois, il n'y a pas de possibilité de changer de métier si les métiers ne sont plus en tension et l'obtention par le test de connaissance du français est passée à A2, c'est un niveau très élevé pour les migrants et d'ailleurs, les préfectures les interprètent déjà. Des gens qui sont en France depuis 40 ans, qui renouvellent leur titre de séjour, sont bloqués aujourd'hui puisqu'ils n'arrivent pas à parler correctement le français.

Donc, pour nous et tous ceux qui défendent la cause des migrants, cette nouvelle loi Immigration n'est pas amendable.

Applaudissements

V182023XX – Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe des élus communistes sur le boulevard Barbès

Gérald BRIANT : C'est surtout un vœu d'avertissement. C'est une question très locale, il s'agit du boulevard Barbès. On a beaucoup, beaucoup de remontées d'accidents ou de dangers accidentogènes sur cette partie, et notamment sur la partie piste cyclable.

Donc, la question est d'essayer un peu de voir et de se retourner sur la Ville à la demande de plusieurs habitants, pour qu'un projet soit mis à l'étude de réaménagement du boulevard Barbès afin qu'il soit bénéficiable à la fois aux cyclistes et aux piétons.

On a vu que maintenant, il y avait un droit aux piétons et donc, on est attentif M. DUPONT, premier adjoint.

Antoine DUPONT : Le constat est le bon, on partage les difficultés et les conflits d'usages réguliers sur le boulevard Barbès, et à ce titre, et dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », faute d'avoir fléché un projet de réaménagement sur l'axe, nous avions mis en peinture comme sur l'axe Magenta la piste cyclable. À date, il n'est pas prévu de projet de réaménagement du boulevard Barbès.

D'ailleurs, côté Magenta, quel prolongement, non plus aujourd'hui. Le sujet sur lequel on peut discuter, ce serait potentiellement, comme ça a été fait dans le 10e, étudier la faisabilité de mettre en place des jardinières entre le trottoir et la piste cyclable de sorte à limiter les conflits d'usage. Je ne peux pas m'engager sur le fait que nous puissions entamer un projet de réaménagement qui est coûteux et qui n'est pas dans les priorités qu'on porte aujourd'hui sur ce mandat. Ce que je vous invite à faire, c'est retirer le vœu ; en contrepartie, nous nous engageons à voir avec les services de voirie si on peut faire des jardinières entre le trottoir et la piste cyclable qui permettrait de limiter les conflits d'usage.

Pour information, le boulevard Barbès, c'est un aménagement de 2007, ça remonte. Et le débat qu'on a là, finalement, il est révélateur de l'évolution des usages dans l'espace public et des attentes des Parisiennes et des Parisiens. On a le même type d'aménagement sur le boulevard de Clichy, un aménagement qui, à l'époque, les réticences c'était que les pistes cyclables ne seraient pas utilisées et que c'était un projet qui n'était pas attendu. Aujourd'hui, on remarque que c'étaient des projets qui sont sous-dimensionnés compte tenu des usages.

Donc, c'est aussi un point intéressant à mettre en lumière auprès de l'opposition. Quand on fait des projets et qu'on entend parfois : « démesurés, avec les aménagements de pistes cyclables d'une largeur infinie, qui ne sont pas adaptées aux usages actuels », la réalité, c'est que quand on fait un aménagement, il est prévu pour s'adapter à l'évolution des usages dans le temps long. c'est pour ça qu'on porte des aménagements ambitieux avec des dimensionnements qui permettront, dans les prochaines années, d'accueillir encore plus de cyclistes et de piétons le cas échéant. C'était ma digression.

Pour en revenir à la question du vœu, pour résumer, je m'engage à étudier la faisabilité de créer des jardinières entre le trottoir et la piste dans le prolongement de ce qui a été fait dans le 10e. Je vous invite donc à retirer ce vœu et en tout cas, vous remercier d'avoir posé la question puisque le constat, il est bon.

Éric LEJOINDRE : Le vœu est retiré ?

Gérald BRIANT : Oui. C'était un vœu qui venait aussi de M. BROSSA, il essayait de voir budgétairement comment on peut essayer de dépasser ça.

Éric LEJOINDRE : Et on continue à travailler là-dessus, parce qu'effectivement, c'est tout à fait utile.

V18202353 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe communiste et citoyen et du Groupe Écologistes et citoyen relatif à l'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants

Pierre-Yvain ARNAUD : Je remercie ma collègue Marie-Laure CASIER et les élus communistes et écologistes qui ont participé à l'écriture de ce vœu. Ce vœu répond à une progression majeure. On va être très simple. Actuellement, vous êtes une femme battue, vous vous présentez dans un commissariat de police, pour demander à avoir une situation de sauvegarde, dans un hébergement d'urgence, actuellement, on vous renverra chez vous. Dans la plupart des cas, on vous dira : « rentrez chez vous, Madame, on n'a pas de place d'hébergement ». Si vous venez avec des enfants, encore plus. Voilà où on en est maintenant, on renvoie des femmes dans des situations extrêmement dangereuses pour elles par manque de places d'hébergement d'urgence.

Je vous ai souvent interpellé sur le manque de places d'hébergement d'urgence pour les femmes, les amis, les hommes et les femmes seules dans le 18e arrondissement et en errance dans tout Paris. Voilà encore une nouvelle illustration à travers ce vœu de ce manque criant de ces places d'hébergement.

J'entends encore le ministre annoncer, Ian BROSSAT m'en parlait tout à l'heure, au Sénat qu'il n'y avait pas besoin de places d'hébergement en France. Je l'attends, assis dans un commissariat de police, quand une femme battue viendra avec ses enfants réclamer de l'aide, je l'attends pour dire : « Madame, ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de place d'hébergement d'urgence, rentrez chez vous » car c'est ça à chaque fois que les policiers, et je les plains d'ailleurs, sont obligés de faire quand quelqu'un vient se présenter devant eux.

Donc, ce vœu vise à interpeller l'État et la Ville aussi pour mettre tous les moyens nécessaires pour que les femmes victimes de violences soient hébergées. Nous insistons particulièrement sur la question des enfants, car beaucoup de femmes qui partent de chez elle n'osent pas partir parce que justement, il y a peu d'hébergement avec des enfants. Donc, c'est une priorité que je retrouve dans ce vœu. J'appelle à voter ce vœu, je le trouve vraiment très, très pertinent vu la situation d'urgence dans laquelle nous sommes et que certains continuent malheureusement à nier.

Marie-Laure CASIER : Je compléterais les propos de Pierre-Yvain ARNAUD, en disant que ce vœu, il est directement issu de notre quotidien.

Nous déposons ce vœu parce que dans notre quotidien, nous constatons que les violences faites aux femmes et enfants sont omniprésentes. Nous sommes aujourd'hui à 100 féminicides commis depuis le 1er janvier 2023, dont un récemment dans le 18e arrondissement rue de Torcy. Ce sont donc 100 femmes tuées cette année parce que femmes. Et l'année n'est pas encore finie. Ces féminicides qui ont donné lieu à 119 orphelins ayant perdu leur mère et il y a par ailleurs eu dans l'année 43 infanticides.

Donc, nous déposons ce vœu parce que dans notre quotidien, nous sommes sollicités par des femmes victimes de violences, qui cherchent à s'en sortir et protéger leurs enfants, dont une hier m'appelait pour me dire que la garde de sa fille avait été confiée à son père, donc l'ex-conjoint violent de la dame. Et aux violences psychologiques, physiques, s'ajoutent également les violences économiques puisque cette maman a été contrainte de quitter Paris parce qu'elle s'est vue refuser toutes ses demandes de logement du fait de ses revenus insuffisants. Il est

donc indispensable de continuer nos combats pour la rénovation et la construction de logements sociaux à Paris, comme nous l'avons vu ce soir tout au long de ce Conseil.

Nous déposons ce vœu parce que dans leur quotidien, les associations et professionnels qui prennent en charge les victimes de violences intrafamiliales rencontrent d'innombrables obstacles à mener à bien leur mission pourtant au profit de la grande cause du quinquennat précédent. Ce que nous disent les associations membres du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes du 18e, ainsi que les structures partenaires, notamment la maison des femmes de l'hôpital Bichat, c'est effectivement ce manque criant de place en hébergement d'urgence, mais c'est aussi la difficulté à orienter les victimes et à les suivre.

Tout d'abord, parce que trouver une place d'hébergement d'urgence c'est un véritable parcours de combattante. Dès huit heures du matin, les places du SIAO sont pleines et il faut parfois attendre une heure au téléphone pour que le ou la professionnelle de santé sur les lignes dédiées pour valider une solution d'hébergement trouvée entre associations. Cependant, comme c'est le SIAO qui gère toutes les places, il n'y a souvent pas de solution parce que, malgré toute son action et son engagement, le SAMU social n'a pas le pouvoir de créer de nouvelles places. Et à Paris, nous n'avons pas eu de création de nouvelles places depuis très longtemps. Quand il y a des solutions, elles sont de toute façon, au jour le jour, et il y a de fait une mise en concurrence entre les publics ayant besoin d'être hébergés que nous dénonçons fermement au titre de la dignité humaine.

Ensuite, la visibilité sur les places disponibles est très difficile malgré le système d'information du SIAO qui est censé donner une visibilité à l'ensemble des partenaires travaillant sur la mise à l'abri. Il y a des dysfonctionnements importants de ce système d'information qui ont été relevés, notamment par la FAS, fédération des acteurs de la solidarité, mais aussi par un rapport sénatorial conduit par un sénateur de l'opposition au gouvernement.

Ensuite, quand il n'y a pas de solution – et c'est souvent le cas – la Maison des femmes de Bichat tente de loger les femmes victimes dans le service de gynécologie de Bichat. Donc, c'est faire peser sur l'hôpital public, par défaut de l'État, une politique qui relève de sa compétence. Pourtant, l'hôpital public, nous en connaissons ses très grandes difficultés. Donc, si l'on s'en tient à des considérations de gestionnaire, qui sont chères à l'opposition, cet état de fait qui est un véritable abandon de l'hôpital public par l'État est contraire à tout principe de bonne gestion des finances publiques puisqu'on fait peser sur les finances de la santé des besoins qui relèvent des finances de l'État. Parfois, quand il n'y a pas de place du tout, même dans le service de gynécologie de Bichat, eh bien, les femmes dorment ou elles essaient de se reposer sur les sièges de l'accueil des urgences. Voilà ce que nous disent les associations et les partenaires quand on va les voir.

Quand il y a enfin une solution, souvent, ce sont des places qui sont en hôtel social et souvent loin de Paris, ce qui rend incroyablement plus difficile le suivi des femmes. Par exemple, une personne qui travaille à Paris, qui peut être hébergé en hôtel social dans le 78, elle est suivie pour sa grossesse dans le 93, etc. Vous imaginez à quel point ça rend compliqués l'accompagnement et la sortie du cycle des violences des personnes qui sont suivies.

Les femmes sont souvent envoyées dans des lieux où les enfants sont rarement les bienvenus, dans des hôtels sociaux qui sont entretenus par des propriétaires qui souvent laissent les chambres dans un état insalubre, pleines de champignons, de puces, de punaises de lit comme on en parlait beaucoup il y a quelques semaines. C'est très loin en tout cas des conditions nécessaires de sécurité, de mise à l'abri des victimes. Il est ici important de comprendre la différence entre ce que le gouvernement appelle des places dédiées à l'hébergement des femmes victimes de violences et les places spécialisées, ces dernières ayant un véritable accompagnement social, psychologique, médical, juridique, etc. Aujourd'hui, on ne sait pas précisément dénombrer le nombre de places spécialisées. On sait

simplement que le budget nécessaire est environ de 60 € par place et qu'on est encore loin dans les créations de places nouvelles, mais de toute façon, à Paris, on n'en a pas.

Nous déposons ce vœu pour toutes les femmes et enfants victimes de violence et pour interpeller les pouvoirs publics compétents afin que leur détresse cesse. Enfin, nous remercions par ce vœu l'ensemble des associations et des partenaires membres du réseau contre les violences faites aux femmes du 18e pour leur travail combatif et pour nos échanges qui, depuis 2020, permettent de mettre en lien différentes professions chargées de la lutte contre la violence faite aux femmes et de panser un peu plus les plaies béantes des politiques publiques en la matière.

J'appelle à voter ce vœu.

V18202354 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen relatif au manque et au non-remplacement des enseignant-es dans les écoles publiques du 18e arrondissement

Danièle PREMEL : Le manque d'enseignantes et enseignants dans plusieurs écoles de notre Arrondissement ne date pas aujourd'hui. Déjà au cours de l'année scolaire 2021-2022, des enseignants et enseignantes de notre Arrondissement et l'intersyndicale parisienne du premier degré nous avaient alertés pour évoquer le dysfonctionnement que connaissent les écoles : manque d'assistants sociaux, les inflations sur les fournitures scolaires, problèmes de remplacement de personnel, autant de problématiques qui rendent difficile le fonctionnement des écoles au quotidien.

Aujourd'hui, nous pouvons faire le même constat qui contredit le discours ministériel qui a annoncé qu'il y aurait un enseignant devant chaque classe à la rentrée. Dans la vraie vie, c'est la suppression de 1 117 postes d'enseignants titulaires pour la rentrée de septembre 2023 et 2 500 postes pour 2024. Les effets sont connus et dénoncés depuis longtemps par les enseignantes et les enseignants et par les chercheurs, car en pédagogie, ils rappellent que les élèves de nos écoles ont besoin à leur âge, de rituels permettant à l'enfant d'apprendre la temporalité, de se sentir en confiance, dans son environnement et dans son quotidien, et que ces conditions ne peuvent être efficaces que s'il n'y a pas d'absence effectivement. Parfois, on constate que pendant trois semaines d'affilée, les enseignants ne sont pas remplacés et qu'il n'y a pas de remplaçant fixe. Je citerais comme exemple l'école Maurice Genevoix dont les parents nous ont saisis à cet effet du fait qu'ils n'avaient pas le même remplaçant et qu'effectivement, les enfants étaient très perturbés par rapport aux remplacements.

Pour nous, l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et de construire leur vie, en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux.

Au-delà des conséquences sur les enfants, ces situations ne permettent pas de construire de projets pédagogiques au sein de la classe ni d'assurer le suivi de l'apprentissage des élèves s'il n'y a pas une continuité.

Donc, à la veille de la rentrée 2023-2024, plus de 3 100 postes n'ont ainsi pas été pourvus au concours enseignant. Trois facteurs principaux expliquent cette situation. Effectivement, on manque de vocation. C'est aussi la faible rémunération et les mauvaises conditions de travail. On peut dire qu'en Europe, le salaire effectif brut moyen des enseignants âgés entre 25 et 64 ans est plus faible en France qu'en Allemagne ou en Autriche et à chaque niveau d'enseignement. La France est notamment à la traîne en primaire, elle est 20e pour les professeurs débutants avec un salaire net mensuel de 1 716 € et 21e pour ceux qui ont 15 ans d'expérience, avec 2 094 €.

Pour toutes ces raisons et les conséquences sur nos enfants, les élus du Groupe communiste et citoyen émettent le vœu que le rectorat pourvoie dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et trouve une solution pérenne afin que nos enfants puissent avoir une scolarité normale et en acquérir les bases dans les meilleures conditions, que l'État renforce les brigades de remplacement ainsi que le nombre d'enseignantes et enseignants spécialisés dans les écoles publiques.

Carine ROLLAND : Nous nous souscrivons à ce vœu et à tout ce qui a pu être dit. Il est toujours compliqué d'avoir des éléments objectifs puisque, bien sûr, les effectifs d'enseignants et de remplaçants relèvent du rectorat. Néanmoins, je peux témoigner que rentrée après rentrée, la mobilisation des parents ne faiblit pas dans le 18e, dans les quartiers éducation prioritaire comme ailleurs, mais les quartiers d'éducation prioritaire dans notre Arrondissement, ce sont les deux tiers des établissements, donc c'est censé être respecté encore plus particulièrement qu'ailleurs.

Donc, avis favorable pour notre groupe.

Signature de M. le Maire

Signature du secrétaire de séance